



**Grand-Duché de Luxembourg**  
**Ministère d'Etat**

# **Bulletin de documentation**

**Service Information et Presse**  
**Luxembourg, 3, rue de la Congrégation**

AOÛT-SEPTEMBRE-OCTOBRE 1972

## SOMMAIRE

La Visite officielle à Luxembourg de Son Excellence Monsieur le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie . . . . .	1
Intervention de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois, à la séance inaugurale du 19 octobre 1972 de la Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement, tenue à Paris, les 19 et 20 octobre 1972 . . . . .	10
Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, devant la 27 <sup>e</sup> Assemblée Générale des Nations Unies, le 5 octobre 1972 . . . . .	13
L'Ouverture de la Session Parlementaire 1972-1973	17
La Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg . . . . .	21
Le complexe sidérurgique d'ARBED à Esch-sur-Alzette . . . . .	23
Le parc automobile au Grand-Duché de Luxembourg en 1971 . . . . .	24
Nouvelles diverses . . . . .	25
Nouvelles de la Cour . . . . .	33
Le Conseil de Gouvernement . . . . .	34
Mémorial . . . . .	35
Chambre des Députés . . . . .	38
Le Mois en Luxembourg . . . . .	40

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

# Bulletin de documentation

## La Visite Officielle à Luxembourg de Son Excellence Monsieur le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie

Répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie et Madame Nicolae Ceausescu ont fait une visite officielle à Luxembourg les 27 et 28 octobre 1972.

Ils furent accueillis à leur descente du train présidentiel à la gare de Luxembourg par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, tandis qu'une batterie d'artillerie de l'armée luxembourgeoise tira une salve de 21 coups de canon en l'honneur du Président roumain.

Après la présentation des membres des suites roumaine et luxembourgeoise, Son Altesse Royale le Grand-Duc présenta à Son Excellence Monsieur le Président Ceausescu les personnalités luxembourgeoises venues l'accueillir au Pavillon grand-ducal à la gare de Luxembourg, à savoir : Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, Ministre de la Justice, Ministre de la Force Publique, Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre des Travaux Publics, Ministre de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale, Ministre de la Viticulture, Monsieur Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme, Ministre des Transports et de l'Energie, le Docteur Camille Ney, Ministre de l'Agriculture, Ministre de la Santé Publique, Monsieur Emile Krieps, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur, Monsieur Jacques Santer, Secrétaire d'Etat au Ministère d'Etat et au Ministère du Travail, Monsieur Maurice Sevenig, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Jean Kauffman, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Edouard Lentz, Procureur Général d'Etat, Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Lieutenant-Colonel Pierre Dauffenbach, Commandant ff. de l'Armée, Monsieur René Logelin, Président du Conseil d'Administration des Chemins de Fer Luxembourgeois, Monsieur Alphonse Théato,

Directeur Général des Chemins de Fer Luxembourgeois, Monsieur Ferdinand Kremer, Chef des Gares de Luxembourg.

Après la sortie du Pavillon grand-ducal, Son Excellence Monsieur le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie et Son Altesse Royale le Grand-Duc, suivis du Général-Major Constantin Stoica et du Major Germain Frantz, passèrent en revue le détachement d'honneur de l'armée. Les hymnes nationaux roumain et luxembourgeois furent exécutés au moment où les deux Chefs d'Etat s'immobilisèrent devant le drapeau de l'armée.

Le cortège officiel quitta ensuite la gare centrale pour se rendre au Palais grand-ducal où Son Excellence le Président et Madame Ceausescu furent salués à leur descente de voiture par Son Excellence le Maréchal de la Cour.

Voici la liste des membres de la suite qui accompagnèrent Son Excellence le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie et Madame Ceausescu lors de leur visite officielle à Luxembourg : Monsieur Ilie Verdet, Premier Vice-Président du Conseil des Ministres, Monsieur George Macovescu, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Ioan Avram, Ministre de l'Industrie des constructions des machines, Monsieur Alexandru Lazareanu, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Socialiste de Roumanie, Madame Lazareanu, Monsieur Gheorghe Oprea, Conseiller du Président du Conseil d'Etat, Monsieur Vasile Voloseniuc, Président de la Banque du Commerce Extérieur, Monsieur Constantin Stanciu, Adjoint du Ministre du Commerce Extérieur, Monsieur Nicolae Ionescu, Adjoint du Ministre de l'Industrie Chimique, le Général-Major Constantin Stoica, Adjoint du Ministre de l'Intérieur-Aide de Camp Principal du Président, Monsieur Stefan Birlea, Ambassadeur, Chef du Protocole d'Etat, Monsieur Ion Margineanu, Directeur général de l'Agence roumaine de presse, Monsieur Dumitru Mihail, Directeur a. i. au Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Stefan Nita, Directeur au Ministère du Commerce Extérieur, Monsieur Gheorghe Radulescu, Médecin personnel du Président du Conseil d'Etat, Monsieur Ionel Georgescu, Chargé avec des problèmes de Protocole.

Peu avant midi, Son Excellence Monsieur le Président et Madame Ceausescu, accompagnés de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, se rendirent devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise, où les honneurs militaires furent rendus par un détachement de l'armée. Le Président roumain y fut reçu par Monsieur Eugène Schaus, Ministre de la Force Publique, le Lieutenant-Colonel Pierre Dauffenbach, Commandant ff. de l'Armée et Monsieur Joseph Petit, Président de l'Association pour la construction du Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise.

Le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie déposa une couronne de fleurs devant la Flamme du Souvenir, tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts ».

Le Président et Madame Ceausescu, suivis de quelques hautes personnalités pénétrèrent ensuite à l'intérieur du Monument pour y signer le Livre d'Or.

A la sortie du Monument, un officier de l'armée présenta une épée à Monsieur le Président qui ranima la Flamme du Souvenir. Après l'exécution des hymnes nationaux par la musique militaire, le Mi-

nistre de la Force Publique présenta au Président et à Madame Ceausescu les représentants des associations patriotiques.

Vers midi eut lieu au Palais grand-ducal la présentation des Chefs des missions diplomatiques résidant à Luxembourg à Son Excellence le Président et Madame Ceausescu.

Un déjeuner fut ensuite offert par le Président et les Membres du Gouvernement luxembourgeois à Son Excellence Monsieur le Président et à Madame Ceausescu à la Villa Vauban.

A 15 heures eut lieu la traditionnelle réception par la municipalité de la Ville de Luxembourg. Le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie et Madame Ceausescu, accompagnés de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, furent salués à leur descente de voiture devant l'Hôtel de Ville par Madame le Bourgmestre Colette Flesch et les échevins de la Ville de Luxembourg.

Lors de la réception qui se déroula dans la salle des séances du conseil communal et à laquelle assistèrent de nombreux invités d'honneur, Madame le Bourgmestre Colette Flesch prononça l'allocution de bienvenue suivante :

### Allocution de Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Monsieur le Président,

C'est la première fois dans son histoire que la ville de Luxembourg a le privilège d'accueillir dans ses murs un Chef d'Etat roumain. J'apprécie d'autant plus l'honneur qui m'échoit de vous adresser, au nom de la municipalité de Luxembourg, à vous Monsieur le Président et à Madame Ceausescu, nos plus cordiaux souhaits de bienvenue en vous priant de transmettre à vos compatriotes les vœux de bonheur et de prospérité de mes concitoyens.

Au plaisir et à l'honneur de recevoir chez nous le premier citoyen de la République Socialiste de Roumanie s'ajoutent la joie et la fierté de rendre hommage à l'un des créateurs de la Roumanie nouvelle; d'honorer le pionnier et le promoteur d'une révolution qui a su utiliser tous les apports positifs que lui ont légué les expériences d'un passé mouvementé pour construire en respectant les grandes traditions et en lui imprimant son génie propre, la Roumanie d'aujourd'hui; de saluer enfin l'homme d'Etat dont les qualités dominantes, la sagesse, le sens de la mesure, la conscience des réalités, n'excluent pas, pour autant, le dynamisme et l'enthousiasme qu'il a su communiquer à son peuple.

Vous avez compris Monsieur le Président que le bonheur, qu'il soit individuel ou collectif, n'est pas une chose qui s'impose ou qui s'exporte, mais que chaque peuple a le devoir et surtout le droit de se donner le bonheur et de construire la société qui correspond à son évolution historique, aux besoins impératifs du présent et aux espoirs de l'avenir. Ce sont les épreuves subies en commun, ce sont les malheurs supportés solidairement, ce sont les crises graves surmontées ensemble qui font les démocraties

adultes, qui rendent les sociétés plus humaines et plus justes.

Ceci vous l'avez d'autant mieux senti, Monsieur le Président, que votre vie est un peu à l'image de votre patrie : une longue suite de combats et de souffrances mais aussi d'espérances, de réussites et de victoires.

Il ne m'appartient pas de retracer ici l'histoire ancienne et récente de la Roumanie et de son peuple, d'évoquer la route difficile et souvent sanglante, les luttes impitoyables qui depuis l'antique Dacie, ont, après deux millénaires, abouti à l'unité politique et à l'indépendance nationale de la Roumanie d'aujourd'hui. Mais je tiens à souligner ce que votre passé et le nôtre ont de commun et d'analogue :

A vous comme à nous, au cours des siècles, rien d'humain n'est resté étranger, rien d'inhumain n'a été épargné.

Vous comme nous, dans un passé lointain et plus proche avons été envahis, morcelés, occupés, opprimés par de puissants voisins et nous ne devons notre survie qu'à des luttes toujours inégales et souvent désespérées, mais nous la devons surtout à la foi inébranlable que nous avons et que nous avons toujours, vous et nous, dans la liberté, dans la dignité de l'homme et dans sa destinée.

Cette conception et cette philosophie nous viennent en partie d'un héritage qui nous est commun aussi, un héritage, dont entre autres, il vous est restée la plus belle et la plus vivante des parts : la plus latine des langues romanes.

Comme ceux d'entre nous qui avons déjà eu le privilège de visiter votre attachant pays, mes com-

patriotes qui chaque année plus nombreux partent à la découverte des charmes et des beautés de la Roumanie rencontreront peut-être un jour, quelque part, en Transylvanie des Roumains qui parlent le luxembourgeois, descendants lointains d'émigrants ils portent le meilleur et le plus émouvant des témoignages du respect et de la tolérance que la Roumanie pratique à l'égard des minorités ethniques, de leurs langues, de leurs traditions et de leurs coutumes.

Monsieur le Président, avec cette sagesse qui ramène toutes choses et tous événements à leurs justes valeurs et à leurs proportions humaines, avec cette sagesse qui est le propre des vieilles civilisations et la marque distinctive de ceux qui ont beaucoup souffert, votre pays a su comprendre les enseignements que lui propose son grand passé. Des multiples influences politiques, culturelles et spirituelles qu'il a connues successivement, il a réalisé la synthèse qu'est la Roumanie moderne, synthèse dans laquelle l'Orient et l'Occident, l'Est et l'Ouest se reconnaissent et se rejoignent.

Monsieur le Président, il me reste à vous souhaiter à vous ainsi qu'à Madame Ceausescu, un agréable et amical séjour parmi nous, en compagnie de nos Souverains que j'ai l'honneur de saluer.

Dans un instant, j'aurai le plaisir de vous remettre un cadeau de la part de la ville de Luxembourg. J'espère qu'il vous rappellera un peuple qui professe un idéal, commun lui aussi, aux Roumains et aux Luxembourgeois, un idéal qu'Anatole France a exprimé si magnifiquement dans la préface à sa « Vie de Jeanne d'Arc » :

« Je crois à l'union future des peuples et je l'appelle avec cette ardente charité du genre humain qui, formée dans la conscience latine au temps d'Epictète et de Sénèque, s'est rallumée dans les cœurs les plus hauts des âges modernes. »

\*

Après la signature du livre d'or, Madame le Bourg-mestre présenta à Monsieur le Président et Madame

Ceausescu et à Leurs Altesses Royales les membres du conseil communal.

La réception de la municipalité de la Ville de Luxembourg fut suivie d'entretiens politiques au Ministère d'Etat entre le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie et le Président du Gouvernement luxembourgeois, en présence des Ministres des Affaires Etrangères roumain et luxembourgeois. A l'issue des conversations politiques, le Président roumain donna une conférence de presse.

Mentionnons qu'avant les entretiens politiques, Monsieur George Macovescu, Ministre des Affaires Etrangères de la République Socialiste de Roumanie et Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg, ont signé un accord aérien et un accord de coopération dans le domaine touristique entre la Roumanie et le Grand-Duché.

Pendant que se déroulèrent au Ministère d'Etat les conversations politiques, Madame Ceausescu visita en voiture la Ville de Luxembourg pour se rendre ensuite, accompagnée de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, aux Musées de l'Etat. Madame Ceausescu et la Grande-Duchesse y furent accueillies par Monsieur Jacques Santer, Secrétaire d'Etat aux Affaires Culturelles et par Monsieur Gérard Thill, Directeur des Musées, et visitèrent ensuite la section gallo-romaine des Musées de l'Etat.

Dans la soirée du 27 octobre, un dîner de gala fut offert au Palais par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie et de Madame Ceausescu, suivi d'une brillante réception à laquelle prirent part de très nombreuses personnalités du monde diplomatique, des institutions européennes, de la vie politique, culturelle, financière, économique, religieuse, de la Force Publique et des mouvements patriotiques.

Au cours de ce dîner de gala les deux Chefs d'Etat prononcèrent des allocutions dont nous reproduisons les textes ci-après.

## Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Président,

C'est avec grand plaisir que nous souhaitons, la Grande-Duchesse et moi, une cordiale bienvenue dans notre pays à vous, Monsieur le Président, à Madame Ceausescu, ainsi qu'aux Membres de votre Gouvernement qui vous ont accompagnés.

Nous sommes heureux d'accueillir en vous le représentant d'un pays qui, comme le Luxembourg, a toujours — et souvent dans des circonstances difficiles ! — attaché une suprême importance au maintien de son indépendance, de sa souveraineté et de sa personnalité propre. Nous suivons avec grand intérêt les efforts de votre Gouvernement et de votre peuple pour faire de la Roumanie un Etat dont le potentiel économique et particulièrement industriel réponde à ses aspirations. Les accords récemment arrêtés entre nos deux pays dans les domaines du transport aérien

et du tourisme témoignent de notre commune volonté d'établir entre le Grand-Duché et la Roumanie des liens mutuellement avantageux de confiance et de coopération.

Nous espérons que ces conventions encourageront des contacts plus fréquents et plus faciles entre nos deux peuples. Les charmes et les beautés de la Roumanie, les témoignages de son riche héritage historique et artistique, sa vitalité culturelle et l'amabilité de ses populations sont bien connus de nos touristes. Mais la Roumanie, qui porte comme mon pays l'empreinte de son passé romain, est au surplus un Etat dont un certain nombre de ressortissants parlent une langue dérivée de la nôtre. Elle a été fidèlement transmise jusqu'à ce jour, par les descendants d'émigrants venus au douzième siècle de nos régions. Par sa politique d'autonomie culturelle, votre Gouverne-



ment permet que survive cette réminiscence de liens anciens entre nos populations.

Il me semble particulièrement opportun de nous en souvenir à un moment où, après des années de confrontation et de tensions, il est permis d'espérer que la détente et la coopération entre les pays européens de l'Est et de l'Ouest devienne une réalité.

Votre pays, Monsieur le Président, a contribué depuis longtemps et de façon marquante à cet heureux changement de climat. Il a été le premier dans votre aire géographique à se convaincre que la détente et la coopération devaient tenir compte d'une Europe en devenir. Les différences qui peuvent exister dans les régimes sociaux et politiques des Etats ne vous ont pas empêché d'entreprendre avec d'autres pays des efforts concrets de consultation et de collaboration tant sur le plan bilatéral que dans des contextes plus vastes, notamment aux Nations Unies.

Et tout récemment encore vous avez démontré votre détermination d'établir avec les Communautés européennes des rapports fructueux. Vous connaissez l'appui que mon Gouvernement vous a accordé et continuera à vous donner dans la recherche d'un règlement satisfaisant.

Le moment approche enfin où, avec les autres pays européens et avec ceux d'Amérique du Nord si intimement concernés par l'équilibre et la sécurité dans nos régions, nos Gouvernements entameront la pré-

paration multilatérale de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous savons — et nous partageons — tout l'intérêt que vous portez à cette importante réunion. Nous espérons vivement qu'elle puisse répondre aux légitimes aspirations de nos peuples.

Ceux-ci s'attendent non seulement à une intensification des rapports dans tous les domaines, mais également à un rapprochement entre les hommes dans la liberté. Ce sera la meilleure garantie pour le maintien de la sécurité dans la paix et dans le respect de la souveraineté de tous les pays.

Votre courage et votre clairvoyance permettent à la Roumanie d'envisager ces développements avec confiance. Ils font de votre pays un interlocuteur particulièrement précieux dans les affaires européennes. Aussi nous réjouissons-nous des contacts étroits établis entre nos deux Etats, en souhaitant qu'ils puissent continuer à se développer à l'avenir pour le plus grand bénéfice de tous.

Monsieur le Président, je vous prie de transmettre au peuple roumain le salut et les marques de sympathie du peuple luxembourgeois.

Je vous invite tous à lever vos verres avec moi en l'honneur du Président du Conseil d'Etat de la République socialiste de Roumanie et de Madame Ceausescu, ainsi qu'au bonheur et à la prospérité de la Roumanie.

## Allocution de Son Excellence le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie

Altesse,

Je tiens tout d'abord à Vous remercier au nom de mon épouse et en mon propre nom pour l'aimable invitation de visiter votre pays, pour la chaleureuse hospitalité dont nous sommes entourés, pour les belles paroles que Vous venez de prononcer ici, à l'endroit de ma patrie et du peuple roumain.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion, lors de cette visite, de connaître sur place la vie, les réalisations et les aspirations du peuple luxembourgeois si diligent et talentueux. Je voudrais Vous saluer cordialement et adresser, en même temps, à Votre peuple un chaleureux salut d'amitié, ainsi que des vœux sincères de progrès et de prospérité de la part du peuple roumain.

Vous avez évoqué les traditions des relations d'amitié et de collaboration entre nos peuples. En effet, les rapports roumano-luxembourgeois ont une longue histoire et nous nous réjouissons de constater qu'ils s'élargissent et s'intensifient continuellement, sur la base du respect mutuel, de l'égalité en droits et de la réciprocité des avantages.

Les visites réciproques effectuées ces derniers temps au niveau gouvernemental ont mis en évidence de nouvelles possibilités, ainsi que le désir des deux pays de donner une impulsion nouvelle aux échanges économiques et à la coopération industrielle et technico-scientifique.

Les entretiens que nous aurons au cours de cette visite, les accords auxquels nous parviendrons, ouvriront sans doute de nouvelles voies pour approfondir la coopération multiforme roumano-luxembourgeoise, dans l'intérêt de l'épanouissement de nos pays et dans celui de la cause de l'amitié et de la coopération pacifique entre nations, de la détente dans la vie internationale.

Dans le monde d'aujourd'hui, il se dessine manifestement un cours nouveau vers la détente et la collaboration. Les peuples proclament d'une manière toujours plus résolue leur volonté de se développer en toute liberté et maîtres de leurs destinées, dans une ambiance de paix et de sécurité.

Nous avons la conviction que c'est seulement dans un tel climat que chaque peuple, grand ou petit, peut manifester sans entrave son entité nationale, affirmer son génie créateur, assurer sa propre progression matérielle et spirituelle, tout en apportant, du même coup, sa contribution à la cause du progrès et de la civilisation de l'humanité tout entière. A cet égard, il est réjouissant de constater que la vie politique de notre continent a été, ces derniers temps, marquée par une série d'accords et de négociations qui ont stimulé le processus vers la détente et la collaboration.

La préparation multilatérale et la tenue de la Conférence générale européenne, avec la participation directe de tous les Etats intéressés accentueront, nous

en sommes persuadés, ce courant positif, accéléreront l'instauration en Europe d'une atmosphère de sécurité et de paix, de rapports sains de coopération entre nations libres et égales en droits. La Roumanie, qui est engagée dans une œuvre gigantesque d'édification sociale, économique et spirituelle et qui consacre inlassablement son énergie à la cause de la paix et de l'amitié entre les peuples, est décidée à apporter sa contribution à la réussite de la Conférence générale européenne, à la mise en place de la sécurité sur notre continent. Selon la conviction de la Roumanie, réaliser la sécurité européenne signifie tout d'abord établir des relations interétatiques nouvelles, fondées sur la confiance et la parfaite égalité en droits entre les peuples, sur le respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales, la nonimmixtion dans les affaires intérieures d'autres pays, la réciprocité des avantages.

Cela devra aboutir à la liquidation de n'importe quelles manifestations de la politique de force, de toutes les formes de pression et de menace d'emploi de la force, de manière à ce que chaque peuple acquière la certitude de pouvoir se développer à l'abri de tout acte d'agression ou d'attentat à sa souveraineté nationale.

Dans cet ordre d'idées, nous estimons également que les peuples et les gouvernements des Etats européens devront intensifier leurs efforts afin d'aboutir à des accords sur la réduction des forces armées sur le continent et de mettre en œuvre des mesures concrètes de désengagement militaire, y compris visant à liquider les blocs militaires opposés.

Certes, il existe encore de par le monde beaucoup d'autres problèmes qui attendent leur solution ; des conflits armés ont encore lieu et des foyers de tension mettant en danger la paix du monde entier persistent dans différentes zones du globe, la course aux armements qui pèse si lourdement sur les épaules des peuples se poursuit.

## Allocution du Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Monsieur le Président,  
Madame,  
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur de vous souhaiter la bienvenue à Esch-sur-Alzette, première ville ouvrière de notre pays. Notre population est fière d'accueillir le représentant d'un pays, dont le peuple, tout comme le nôtre, a lutté héroïquement contre le fascisme.

Notre peuple a fêté cette année le 30<sup>e</sup> anniversaire de la grève générale contre l'occupant hitlérien, un événement qui a eu un retentissement éclatant à travers toute l'Europe. Notre peuple s'est levé comme un seul homme contre le recrutement de force de la jeunesse luxembourgeoise dans l'armée allemande et contre l'annexion par l'Allemagne. Dans les usines de notre ville le mot d'ordre de grève générale a été massivement suivi. Nous en sommes fiers.

Par la lutte commune contre le fascisme avant et pendant la deuxième guerre mondiale, le peuple lu-

Aussi, est-ce un impératif vital de l'époque à laquelle nous vivons, que tous les Etats — qu'ils soient grands ou petits — unissent leurs efforts et coopèrent toujours plus étroitement en vue de trancher les questions litigieuses par des moyens politiques, par des négociations, et de résoudre tous les problèmes dont l'humanité se trouve confrontée, conformément aux aspirations à la paix et au progrès de tous les peuples.

Je voudrais conclure par exprimer une fois de plus la conviction que la visite que nous sommes en train d'effectuer dans Votre pays marquera un moment essentiel dans le développement continu des rapports d'amitié et de collaboration entre la Roumanie et le Grand-Duché de Luxembourg, de la coopération de nos pays en faveur de la paix et de la détente sur le continent et dans le monde entier.

Je lève mon verre à la santé de Leurs Altesses, le Grand-Duc Jean de Luxembourg et de la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ; pour le progrès et la prospérité du peuple luxembourgeois ; pour le développement de l'amitié et de la coopération entre la Roumanie et le Luxembourg !

## La journée du 28 octobre

La seconde journée de la visite officielle à Luxembourg débuta par une visite à Esch-sur-Alzette où en présence d'une très nombreuse foule, le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie et Madame Ceausescu furent salués devant l'Hôtel de Ville par le Bourgmestre Monsieur Arthur Useldinger et les échevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée à l'occasion de la réception à l'Hôtel de Ville par le Bourgmestre Monsieur Arthur Useldinger :

luxembourgeois s'est rapproché de tous les peuples d'Europe, victimes de l'invasion et de la terreur, y compris le peuple roumain.

Nous admirons la lutte du peuple roumain dont vous, Monsieur le Président, êtes le digne représentant.

Depuis votre jeunesse, vous avez milité dans les rangs des combattants antifascistes. En 1923, à l'âge de 15 ans, vous avez été arrêté pour la première fois et dès lors vous avez connu le calvaire toujours recommencé de l'internement dans les camps de concentration les plus pénibles et les prisons les plus inhumaines. Tout comme vos compagnons de lutte, vous n'avez pas fléchi, au contraire, la rage aveugle de l'ennemi a provoqué en vous la ferme détermination de liquider une fois pour toute l'oppression fasciste du peuple roumain et de construire une nouvelle société, une société de justice et de paix.

Le bilan que présente aujourd'hui le peuple roumain est l'éloquente démonstration de sa réussite.

Entre les deux guerres la Roumanie était un pays techniquement et socialement arriéré. Après la victoire des forces populaires, d'importantes mesures économiques et politiques ont été prises pour arracher le peuple roumain de la misère, de la famine et de l'analphabétisme. Depuis, l'agriculture de votre pays a connu un énorme essor, votre industrie s'est considérablement développée, en particulier les secteurs de pointe convenant à l'exploitation des ressources du sol et du sous-sol. Vous avez fait un grand effort dans le domaine de l'électrification.

Le plan quinquennal 1966-70 a eu pour résultat un puissant essor des forces productives et l'élévation considérable du niveau de vie de tout le peuple.

L'accomplissement du plan quinquennal en cours est prometteur : la production industrielle globale, progressant du rythme de 11,5%, a déjà dépassé largement les prévisions du plan. La récolte des céréales obtenue l'année dernière a enregistré le niveau le plus haut, atteint jusqu'ici par votre pays. Vous vous êtes promis d'accomplir ce plan quinquennal en 4 ans et demi. Nous vous souhaitons le meilleur succès dans cette tâche.

Pour avancer plus vite et plus efficacement sur la voie de la construction de la nouvelle société, le peuple roumain aspire à la paix durable dans le monde entier. Ce désir, il le partage avec tous les peuples du monde. Ce désir, il le partage avec le peuple luxembourgeois, qui, par sa situation géographique, a toujours souffert des confrontations continentales et mondiales.

Les perspectives d'une détente sur notre continent se concrétisent. Par la signature de traités entre la République Fédérale Allemande, d'une part, par l'accord des quatre grandes puissances sur Berlin-Ouest, un pas important a été fait vers cette détente tant désirée par les peuples. Les échanges culturels et économiques qui se sont intensifiés au cours de ces dernières années entre tous les pays d'Europe sont une autre contribution importante.

La proposition des pays du Traité de Varsovie d'organiser une conférence sur la sécurité et la coopération européenne a trouvé un accueil favorable dans tous les pays. Aujourd'hui tous les gouvernements sont d'accord sur la nécessité de cette conférence, qui devrait avoir lieu début 1973 et qui marquera un grand tournant dans les relations entre les pays d'Europe. Elle devrait instaurer sur notre continent un système de sécurité et de coopération, où il n'y aura plus de place pour l'armement et les conflits militaires. L'Europe ne sera plus jamais à l'origine de graves conflits, qui ont par deux fois abouti à une guerre mondiale atroce.

Votre visite au Luxembourg, Monsieur le Président, est une démonstration de cette nouvelle situation en Europe. Elle sera une importante contribution à l'organisation et à la réussite de la conférence européenne de sécurité et de coopération.

Vous êtes venu chez nous, vous avez vu notre pays, pris contact avec notre peuple et nous espérons que vous emporterez les meilleurs souvenirs de cette visite.

Au nom de la population de notre ville, je vous souhaite un bon séjour au Luxembourg et un bon retour dans votre pays.

Nous vous prions de transmettre à vos compatriotes nos meilleurs vœux de succès dans la construction d'une Roumanie nouvelle, heureuse et prospère.

\*

A l'issue de l'allocution du Bourgmestre, le Président et Madame Ceausescu s'inscrivirent au livre d'or de la Ville, puis les membres du conseil communal leur furent présentés par le Bourgmestre Monsieur Arthur Useldinger.

Après la réception à l'Hôtel de Ville, les hôtes officiels furent salués devant le Casino de l'ARBED par les membres du Conseil et de la Direction de l'ARBED. Ce fut Monsieur René Schmit, Directeur général de l'ARBED, qui salua le Président et Madame Ceausescu. Ensuite Monsieur Jean-Marc Wagneur, Directeur d'ARBED-Esch-Belval, donna des explications sur l'usine qui fut visitée alors par Son Excellence Monsieur le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie et Madame Ceausescu, accompagnés des suites roumaine et luxembourgeoise.

Après la visite de l'usine d'ARBED-Esch-Belval le cortège officiel retourna à Luxembourg où eut lieu au Palais grand-ducal la signature d'une Déclaration solennelle commune sur les principes régissant les relations entre la République Socialiste de Roumanie et le Grand-Duché de Luxembourg. La Déclaration, dont nous reproduisons le texte en annexe, fut signée par Son Excellence Monsieur le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie et par Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

Son Excellence Monsieur le Président et Madame Ceausescu offrirent ensuite un déjeuner en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Nouveau Théâtre à Luxembourg.

Dans l'après-midi du 28 octobre, les hôtes officiels du Grand-Duché quittèrent Luxembourg par avion.

A leur arrivée à l'aéroport du Findel, Son Excellence le Président et Madame Ceausescu furent salués par les mêmes personnalités luxembourgeoises qu'à leur arrivée à la gare de Luxembourg, tandis que les honneurs militaires furent rendus par un détachement de l'armée luxembourgeoise.

Après avoir passé la troupe en revue et après l'exécution des hymnes nationaux, le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie et Madame Ceausescu prirent congé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et montèrent à bord de l'avion.

Une fois l'avion présidentiel décollé, Son Altesse Royale le Grand-Duc passa la troupe en revue, puis Leurs Altesses Royales prirent congé des personnalités présentes et quittèrent l'aéroport sous les accents de l'hymne de la Maison grand-ducale.

Relevons encore que le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie, Monsieur



Nicolae Ceausescu, et Madame Elena Ceausescu, ont invité Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à faire une visite officielle en Roumanie. L'invitation a été acceptée avec plaisir. La date de la visite sera fixée par la voie diplomatique.

Voici les textes de la Déclaration solennelle commune sur les principes régissant les relations entre la République Socialiste de Roumanie et le Grand-Duché de Luxembourg et le Communiqué publié à l'issue de la visite du Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie Nicolae Ceausescu et Madame Elena Ceausescu au Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

La République Socialiste de Roumanie et le Grand-Duché de Luxembourg,

prenant en considération les relations d'estime réciproque et d'amitié qui se sont établies entre les deux pays ;

désireux de répondre aux aspirations de paix, de rapprochement et d'entente des peuples roumain et luxembourgeois et de développer davantage les relations de bon voisinage et de coopération entre les deux Etats, en vertu des principes et des normes du droit international ;

réaffirmant leur attachement aux buts et aux principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies ;

rappelant qu'à travers la Charte des Nations Unies les peuples ont proclamé leur désir de vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage et à développer entre les nations des relations amicales afin de consolider la paix ;

conscients de la responsabilité qui incombe à tous les Etats quant à l'instauration d'un climat de paix et de sécurité dans le monde et au développement de relations de confiance coopération entre tous les Etats, quel que soit leur système politique, économique et social, leur dimension ou le niveau de leur développement ;

rappelant que tous les Etats, quelle que soit leur dimension ont le droit et l'obligation de participer à la solution des problèmes internationaux qui touchent à leurs intérêts ;

exprimant leur profonde conviction que la paix et la sécurité internationale doivent s'étayer sur le respect du droit sacré de chaque Etat à l'indépendance, à la liberté et à la souveraineté et sur le droit de chaque peuple de décider librement de son destin, sans aucune ingérence extérieure et sans la moindre contrainte ou pression, et sur le respect des droits fondamentaux de l'homme ;

affirment le droit de tous les Etats de participer à la coopération internationale dans tous les domaines et d'avoir accès sans entrave aux conquêtes de la science et de la technique modernes,

I. — La République Socialiste de Roumanie et le Grand-Duché de Luxembourg déclarent que leurs relations bilatérales sont fondées sur le respect des normes du droit international, de la Charte des Nations Unies et des droits et obligations que chacun

des deux Etats a assumés et assumera encore dans le cadre des Accords internationaux dont il est signataire.

Ils déclarent que les principes fondamentaux formulés dans la présente Déclaration n'affectent pas leurs droits et obligations mentionnés ci-dessus.

La République Socialiste de Roumanie et le Grand-Duché de Luxembourg proclament solennellement leur volonté de mettre à la base de leurs relations réciproques et de celles avec tous les autres Etats les principes suivants :

1. Le droit de chaque Etat à l'indépendance, à la liberté, à la souveraineté et l'obligation de chaque Etat de vivre en paix et d'entretenir des relations de bon voisinage avec les autres Etats.

2. Le droit inaliénable de chaque peuple de choisir son système politique, économique et social, conformément à sa volonté et à ses propres intérêts, en toute liberté et sans aucune ingérence étrangère.

3. L'égalité des droits de tous les Etats et par conséquent le droit pour chaque Etat de participer à l'examen et à la solution des problèmes internationaux qui le concernent.

4. La non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat, sous quelque forme et sous quelque prétexte que ce soit.

5. L'inviolabilité des frontières des Etats et l'intégrité territoriale et, dès lors, la reconnaissance du fait que toute tentative de la part d'un autre Etat dirigée contre l'unité nationale ou l'intégrité territoriale constitue une atteinte à la paix et à la sécurité internationales.

6. La solution des différends entre Etats exclusivement par des moyens pacifiques.

7. L'abstention de toute contrainte quelle qu'elle soit, d'ordre militaire, politique, économique ou autre, la renonciation à la menace ou à l'emploi de la force contre un autre Etat sous quelque prétexte que ce soit. Cette disposition ne porte pas atteinte du droit naturel et légitime de défense individuelle et collective de chaque Etat conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies.

II. — La République Socialiste de Roumanie et le Grand-Duché de Luxembourg proclament leur volonté commune :

1. de développer et d'élargir leurs relations de coopération dans les domaines politique, économique, technologique, scientifique, touristique, culturel, artistique et humain et d'en faire le fondement de leurs relations mutuelles.

2. de développer dans le respect des droits et obligations mentionnés au chapitre premier la coopération économique mutuellement avantageuse, en accordant une attention particulière à l'expansion et à la diversification des échanges commerciaux, à l'élimination progressive des obstacles qui peuvent apparaître sur la voie de ces échanges et à la coopération industrielle, technologique et scientifique.

3. de développer la coopération mutuelle visant à intensifier les échanges dans les domaines de la science, de la culture et des arts, à améliorer l'information dans tous les domaines, et à promouvoir

par les échanges et par les diverses formes de liens entre les deux peuples une meilleure connaissance réciproque et le rapprochement entre Roumains et Luxembourgeois.

III. — La République Socialiste de Roumanie et le Grand-Duché de Luxembourg proclament leur volonté commune

de développer leurs rapports amicaux et de coopération avec les Etats d'Europe et du monde entier et d'agir en vue de l'adoption de mesures effectives dans le domaine du désarmement,

de participer activement, chacun de son côté, ainsi que de concert avec tous les autres Etats intéressés, à la réalisation de la sécurité en Europe conformément aux principes énoncés au chapitre premier de la présente Déclaration,

de coopérer dans leurs efforts visant à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale, le progrès économique et social de tous les peuples et la solution des différends entre Etats exclusivement par des moyens pacifiques.

IV. — En vue de la mise en œuvre des stipulations de la présente Déclaration, la République Socialiste de Roumanie et le Grand-Duché de Luxembourg développeront leurs consultations à tous les niveaux, notamment par des rencontres périodiques des Ministres des Affaires Etrangères, par les voies diplomatiques usuelles et par les échanges de visites et les rencontres périodiques de leurs représentants.

Faite à Luxembourg, le 28 octobre 1972, en deux exemplaires, chacun en langue roumaine et française, les deux textes faisant également foi.

Pour la République Socialiste de Roumanie, Signé: Nicolae Ceausescu	Pour le Grand-Duché de Luxembourg, Signé: Pierre Werner
---	---

#### *Communiqué*

1. Sur l'invitation de LL. AA. RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg, le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie Nicolae Ceausescu et Madame Elena Ceausescu ont fait une visite d'Etat au Grand-Duché de Luxembourg du 27 au 28 octobre 1972.

2. Au cours de leur séjour au Grand-Duché, le Chef de l'Etat roumain et les membres de sa délégation ont visité la capitale et la ville d'Esch-sur-Alzette. Les autorités et le peuple luxembourgeois ont réservé partout aux illustres hôtes roumains un accueil chaleureux, expression de l'amitié et de l'estime entre les deux pays et de l'hospitalité du peuple luxembourgeois.

3. Le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie Nicolae Ceausescu, accompagné de M. Ilie Verdet, Premier Vice-président du conseil des Ministres, M. George Macovescu, Ministre des Affaires Etrangères, M. Ioan Avram, Ministre de l'industrie des machines, M. Gheorghe Oprea, conseiller du Président et M. Alexandru Lazareanu, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Socialiste de Roumanie au Luxembourg,

a eu des entretiens avec le Président du Gouvernement luxembourgeois, M. Pierre Werner et avec le Ministre des Affaires Etrangères, M. Gaston Thorn.

4. Les entretiens qui se sont déroulés dans une atmosphère d'amitié, de franchise et de compréhension mutuelle ont porté sur les relations bilatérales entre la Roumanie et le Luxembourg et sur les problèmes actuels des relations internationales.

5. Désireux de répondre aux aspirations de paix, de rapprochement et d'entente des peuples roumain et luxembourgeois et de développer davantage les relations de bon voisinage et de coopération entre les deux Etats, le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie et le Président du Gouvernement luxembourgeois ont signé, le 28 octobre 1972, une déclaration solennelle commune sur les principes régissant les relations entre la République Socialiste de Roumanie et le Grand-Duché de Luxembourg.

6. Les deux parties ont mis en évidence avec satisfaction le cours favorable des relations entre la République Socialiste de Roumanie et le Grand-Duché de Luxembourg et elles ont souligné l'importance et l'utilité des contacts directs entre les hommes d'Etat des deux pays. Elles ont examiné les possibilités de développer davantage encore leur coopération dans les domaines politique, économique, technique, scientifique, culturel et humain et d'en faire le fondement de leurs relations mutuelles.

7. Attachant une importance particulière aux relations économiques entre les deux pays, les parties ont salué l'évolution positive des échanges commerciaux et autres au cours des dernières années. Elles sont convenues d'agir par tous les moyens en vue de développer la coopération économique mutuellement avantageuse en prêtant une attention spéciale à l'extension des échanges commerciaux, à la coopération industrielle, technique et scientifique et au perfectionnement des instruments de cette coopération.

8. Les résultats des efforts dans ce sens ont été illustrés par la signature à l'occasion de la visite, par les Ministres des Affaires Etrangères de la Roumanie et du Luxembourg, d'un accord sur les transports aériens et d'un accord sur la coopération dans le domaine du tourisme. Le Gouvernement luxembourgeois a noté avec satisfaction l'intention du Gouvernement roumain de désigner un chargé d'affaires a. i. de Roumanie à Luxembourg.

9. Procédant à un large échange de vues sur la situation internationale actuelle, les deux parties ont exprimé leur volonté d'agir constamment pour maintenir et consolider la paix et pour développer une coopération fructueuse entre tous les Etats quel que soit leur système social sur la base des principes énoncés dans la déclaration solennelle commune sur les principes régissant les relations entre la République Socialiste de Roumanie et le Grand-Duché de Luxembourg.

10. Les deux parties ont souligné la nécessité de la participation de tous les Etats intéressés au règlement des problèmes pressants de la vie internationale et du développement des rapports de bon voisinage et

d'entente mutuelle en Europe dans l'intérêt de la paix régionale et mondiale.

11. Prêtant un intérêt particulier aux problèmes concernant la sécurité européenne, les parties ont réaffirmé leur décision de participer activement à la réunion préparatoire de Helsinki en vue de convoquer aussitôt que possible en 1973 la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe avec la participation à toutes les phases de tous les Etats intéressés.

12. Les deux parties se sont prononcées pour la réalisation de mesures efficaces du désarmement.

13. Les deux parties ont réaffirmé leur conviction que les problèmes litigieux entre les Etats, la tension et les conflits qui existent encore dans différentes régions du monde doivent trouver leur solution par des moyens exclusivement pacifiques.

14. Les parties ont souligné le rôle important qui incombe à l'Organisation des Nations-Unies pour maintenir la paix et la sécurité internationales, et elles se sont prononcées pour l'augmentation de l'efficacité de cette organisation sur la base des principes inscrits dans la Charte.

15. Les deux parties ont exprimé leur satisfaction des résultats de la visite du Président du Conseil d'Etat Nicolae Ceausescu au Grand-Duché de Luxembourg. Elles sont convaincues que cette visite a contribué à une meilleure connaissance mutuelle et au développement fructueux des relations entre les deux pays pour le bénéfice de leurs peuples, de la paix, de l'entente et de la coopération en Europe et dans le monde.

\*

Nous reproduisons ci-après le texte des télégrammes de remerciements échangés entre Son Excellence le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie et Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg au moment du départ du Grand-Duché du Chef d'Etat roumain.

*Son Altesse Royale  
le Grand-Duc Jean de Luxembourg  
Luxembourg*

En quittant le territoire de Votre beau pays, je désire Vous exprimer encore une fois les plus chaleureux remerciements pour l'hospitalité et l'attention particulière avec laquelle nous avons été entourés pendant toute la visite.

Nous prendrons congé de Vous avec la conviction que les rencontres et les conversations que nous avons eues dans le cadre de la visite contribueront à l'avenir au développement des bonnes relations d'amitié et de collaboration entre nos pays et nos peuples.

J'ai un plaisir particulier d'adresser aussi à cette occasion, à Vous et à tout le peuple luxembourgeois nos vœux de santé et de bonheur, de paix et de progrès.

*Nicolae Ceausescu,  
Président du Conseil d'Etat  
de la République Socialiste de Roumanie.*

*Son Excellence Monsieur Ceausescu,  
Président du Conseil d'Etat  
de la République Socialiste de Roumanie  
Bucarest*

La Grande-Duchesse et moi remercions de tout cœur Votre Excellence de l'aimable message qu'Elle a bien voulu nous adresser en quittant le territoire du Grand-Duché.

Avec le Gouvernement et le peuple luxembourgeois nous garderons un excellent souvenir de cette visite qui n'aura pas manqué de resserrer les liens entre nos deux peuples.

Nous formons les meilleurs vœux pour le bonheur personnel de Votre Excellence et de Madame Ceausescu ainsi que pour le bien-être et la prospérité de la Roumanie.

*Jean,  
Grand-Duc de Luxembourg.*

# Intervention de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois, à la séance inaugurale du 19 octobre 1972 de la Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement, tenue à Paris, les 19 et 20 octobre 1972

Monsieur le Président,

Avant d'aborder, à mon tour, sous leurs aspects plus généraux, les thèmes sur lesquels devrait porter cette conférence, qu'il me soit permis d'exprimer notre reconnaissance à Monsieur le Président de la République Française, qui a pris l'initiative de nous convier à Paris, et à Monsieur le Chancelier fédéral Brandt, qui a été le premier à suggérer une nouvelle rencontre dans ce cadre.

Cette cinquième conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement prend un relief particulier par le fait que se joignent à nous, aujourd'hui pour la première fois, le Premier Ministre de Sa Majesté Britannique, le Premier Ministre de l'Irlande, le Premier Ministre du Royaume du Danemark, ainsi que Messieurs les Ministres des Affaires Etrangères et des Finances des trois Etats adhérents. Nous partageons les regrets que le Premier Ministre norvégien ne se trouve pas parmi nous, encore que nous entendions pleinement respecter la volonté exprimée démocratiquement par le peuple norvégien.

Ce dernier épisode illustre, d'une part, que l'unification européenne reste une entreprise difficile et souvent mal comprise, d'autre part, que nous ne devons pas manquer de soigner l'image qu'elle offre à l'extérieur, image souvent déformée par les lourdeurs et les lenteurs qu'implique le processus basé sur l'acceptation libre par les Etats de nouvelles disciplines de comportement et de politique. Comme l'a dit dans une formule bien frappée l'éminent Européen qu'est M. Monnet : « L'unificateur de l'Europe est la nécessité », nécessité résultant de l'interdépendance croissante des nations et des limites qu'elles rencontrent dans la poursuite des objectifs et des satisfactions de besoins qu'un monde en pleine mutation technologique, économique et culturelle leur offre ou leur suggère. L'unification de l'Europe procède d'une disposition d'esprit qui y porte, d'un mélange d'idéalisme et d'intérêt dans le chef d'Etats qui reconnaissent et expérimentent l'utilité et la nécessité de leur action commune. Un objet fondamental de notre rencontre est d'abord le renforcement de cet état d'esprit.

Notre réunion à La Haye, voici trois ans, fut le point de départ des négociations dont l'heureux aboutissement nous permet aujourd'hui de préparer les voies d'une communauté élargie. Elle fut aussi l'occasion de constater que — dans les délais initialement prévus par le Traité de Rome — la mise en œuvre de celui-ci pouvait et devait être achevée. Elle nous

permet, enfin, de convenir que cette communauté devrait, pour affronter des situations nouvelles et prolonger l'incontestable réussite de la première décennie de son existence, se donner des objectifs qui, bien que plus ambitieux et plus difficiles, découlent de la nécessité de consolider et de développer l'intégration déjà acquise.

Même si les réussites de la Communauté ne furent pas toujours à la mesure de ses ambitions, force est de constater néanmoins que, depuis 1969, des voies nouvelles ont été tracées.

L'union économique et monétaire, dont nous avons décidé la mise en place progressive, commence, malgré toutes les hésitations et en dépit de quelques reculs temporaires, à devenir une réalité.

Dans la ligne de notre approche traditionnelle, c'est-à-dire par la création de solidarités de fait débouchant sur des solidarités de droit, nous attachons beaucoup d'espoir à cette rencontre pour assurer la poursuite énergique du programme tracé, qui autorise le plus d'espoirs de nouveaux développements dans la Communauté.

Depuis l'an dernier, malgré des accidents de parcours — ou peut-être à cause d'eux —, les Européens ont pris une conscience plus aiguë de la nécessité de développer leur action dans ce domaine. Ils se sont notamment rendu compte qu'ils doivent accuser une personnalité monétaire européenne vis-à-vis du monde extérieur.

L'irréversibilité de cette entreprise devrait être confirmée solennellement, de même que notre volonté de réaliser l'union jusqu'à la fin de la présente décennie.

Le plan par étapes, élaboré par le groupe ad hoc, avait prévu un passage obligatoire à la seconde étape de l'union économique et monétaire, quoi qu'il puisse en coûter. Or, selon les résolutions prises l'an dernier, les Gouvernements ont décidé que la première étape devait rester expérimentale et pragmatique, qu'elle ne serait close que sous bénéfice d'inventaire et que l'on examinerait alors si et dans quelles conditions on pourrait passer au stade suivant.

Je ne suis pas un fanatique des plans rigides, des ordres de bataille inflexibles. Il faut bien se rendre compte cependant qu'une entreprise monétaire périclité dès lors qu'elle est affectée d'un coefficient d'incertitude. En cela, elle s'apparente aux monnaies elles-mêmes dont commencent les troubles — accès de fièvre ou état dépressif — dès que leur avenir paraît incertain : la spéculation qui joue sur le doute,



s'engouffre alors dans cette brèche. Aussi l'union économique et monétaire sera-t-elle crédible et inspirera-t-elle confiance dans la mesure où nous marquerons nettement notre volonté de passer à la deuxième étape. Bien sûr pour que le passage à la deuxième étape puisse être respecté d'ici la fin de l'année prochaine, un certain nombre de réalisations importantes doivent être accomplis.

A cet égard, j'attends de la conférence européenne au sommet une impulsion politique décisive.

En disant ceci j'insiste à mon tour avec vigueur sur la nécessité souvent affirmée de progrès parallèles et effectifs dans la coordination et l'harmonisation des politiques économiques. Cet accompagnement est indispensable pour que la mise en place de mécanismes monétaires ne nous cause pas de déception finale.

Aussi devons-nous, me semble-t-il, confirmer notre volonté d'accepter les disciplines qui sont nécessaires pour que nos politiques nationales ne soient pas en contradiction avec l'objectif communautaire qui se dégage des orientations arrêtées après confrontation collective des situations. Sur ce plan, nous devrions honnêtement tirer les conclusions du degré de coordination insuffisant que nous avons réalisé jusqu'à présent, et donner une impulsion nouvelle pour la mise en place de politiques économiques, conjoncturelles et budgétaires fortement convergentes se fondant de plus en plus sur les orientations politiques dégagées à l'échelle de la Communauté. Les difficultés et les hésitations inévitables pourraient certainement être largement palliées par des procédures améliorées, et par la manifestation de cette même solidarité sur le plan des politiques régionale et sociale, qui est l'indispensable complément de l'action commune sur le plan économique et monétaire. L'interdépendance déjà acquise de l'évolution des conjonctures devrait en somme faciliter ce processus de concertation.

Cette interdépendance, nous la ressentons particulièrement en ce moment où nos Gouvernements sont aux prises avec les tendances inflationnistes que nous avons la plus grande peine du monde à juguler sur le plan national. Bien sûr, les diversités nationales nous empêchent de procéder avec trop de rigidité. Mais notre objectif commun doit être la stabilité dans la croissance.

Mais ici encore l'impulsion nécessaire devrait être donnée par nous-mêmes en tant que responsables politiques des Etats et des gouvernements. Cela implique :

- a) que nous acceptions en principe de nous soumettre à certaines orientations arrêtées dans le cadre d'une procédure communautaire, après ample confrontation des besoins et des nécessités propres des Etats membres;
- b) que nous nous engageons à faciliter aux institutions communautaires l'accomplissement de leur tâche particulièrement difficile dans ce domaine;
- c) que nous respectons les procédures communautaires et appliquions les décisions communes dans toute leur portée.

Les événements de l'année dernière nous ont montré à quel point le monétaire réagit sur l'économique et l'économique sur le monétaire. Il y a action et réaction. Mais les circonstances de l'évolution imposent à certains moments des choix résolus qui brisent le cercle apparemment vicieux. L'état précaire du système monétaire international nous dicte en ce moment une certaine approche par le biais monétaire.

Tant la coordination interne que la position extérieure de la Communauté nous commandent de doter sans tarder notre Communauté de ce Fonds Européen de Coopération monétaire, qui permettrait de systématiser sur une base multilatérale l'action concertée de tactique monétaire et de soutien mutuel, à laquelle les Gouvernements et les Banques centrales européennes sont astreintes, de toute façon, dans l'incertitude monétaire actuelle. Ce Fonds devrait être un véritable instrument au service d'une politique définie en commun d'autant plus que le fait de voir ses opérations exprimées en unités de compte européennes marquerait un nouveau seuil de la coopération européenne en cette matière.

Encore devrions-nous envisager et même décider aujourd'hui au-delà des attributions déjà admises par les Ministres des Finances si une dotation immédiate ou très prochaine du Fonds en moyens de réserve correspondant à un certain pourcentage des moyens de réserve nationaux ne serait pas de nature à marquer plus efficacement notre volonté de solidarité devant un destin monétaire de plus en plus partagé.

La nature des engagements qui lient et lieront les Etats membres de cette Communauté devrait être la base d'une position commune lors des négociations internationales pour la réforme du système monétaire international. Une telle attitude commune constituerait à elle seule déjà une contribution très importante de l'Europe à une meilleure organisation des échanges, comme à une meilleure répartition des biens et des richesses entre les nations industrialisées aussi bien qu'entre celles-ci et les pays en voie de développement.

La réalisation de l'union économique et monétaire doit s'accompagner de mesures tendant à améliorer ou à établir un certain équilibre dans les chances de développement des pays membres et de leurs diverses régions. L'aspect social n'est pas à perdre de vue dans ce contexte à la fois dans son aspect de plein emploi traditionnel et dans les aspects nouveaux de participation plus responsable des salariés à la vie de l'entreprise. C'est par une coordination des régimes de ce genre sur le plan européen que cette question encore controversée pourrait trouver un terrain d'application entouré des garanties qu'elle doit comporter dans ses débuts.

La politique industrielle à laquelle le Traité de Paris a trouvé des solutions dans le domaine du charbon et de l'acier, devrait être développée dans divers secteurs spécifiques.

Sur tous ces points, et en y ajoutant encore la recherche scientifique et technologique, cette conférence pourrait donner des impulsions décisives.

La gestion de l'union économique et monétaire pose déjà des problèmes d'ordre institutionnel. La



sagesse nous commandera sans doute de ne pas entreprendre de réformes profondes dans la précipitation et l'improvisation, afin de donner d'abord aux pays qui se joignent à nous la possibilité de « vivre » d'abord la communauté. Avec eux, nous nous réservons la possibilité d'apprécier, à la lumière de l'expérience, quelles seront les meilleures lignes de construction politique pour la Communauté. D'ailleurs, l'inventaire à établir au cours de l'année prochaine en vue du passage à la deuxième étape de l'union économique et monétaire exigera l'examen des transferts de responsabilités au niveau communautaire pour permettre à l'union économique et monétaire de fonctionner efficacement. C'est cet aspect fonctionnel qui doit surtout nous guider actuellement dans l'appréciation des mesures à prendre.

Quant au Conseil et à la Commission, ils auront à jouer dans les développements futurs des rôles d'une importance encore croissante. Nous devrions faire en sorte que, grâce à l'amélioration des procédures et des méthodes de travail, par une judicieuse appréciation des mécanismes de décision, ils puissent non seulement déployer une activité toujours plus soutenue, mais le faire dans des conditions qui contribuent à en assurer l'efficacité.

Une coopération plus active de ces organes avec le Parlement européen s'avère nécessaire, de même que la Commission pourrait se voir confier des tâches d'exécution plus considérables.

La suggestion a été faite d'obtenir un surplus d'organisation rationnelle et d'efficacité en faisant désigner par chacun de nos Gouvernements un ministre spécialement chargé des affaires européennes. Mon Gouvernement est ouvert à cette idée. Toutefois, elle ne nous paraît comporter de véritable progrès par rapport à la situation actuelle que si les membres du Gouvernement en question jouissent d'une compétence étendue et d'une grande autorité dans leur Gouvernement d'origine de telle façon qu'ils puissent prendre des positions indiscutées sur le plan communautaire.

Si, d'une façon générale, nous convenons de ne pas modifier, à ce stade, fondamentalement l'équilibre entre les pouvoirs dévolus aux différentes institutions, nous ne voudrions néanmoins en déduire comme conséquence qu'il n'y a pas lieu de tirer des circonstances présentes déjà certaines conclusions, notamment en ce qui concerne les compétences et les pouvoirs du Parlement Européen.

L'extension des activités et compétences de la Communauté implique évidemment une extension conséquente des domaines sur lesquels s'exerce le contrôle parlementaire. Ce contrôle, nous souhaitons le voir intensifié de manière générale et accru dans sa portée, plus particulièrement dans le domaine budgétaire où l'affectation quasi automatique des ressources propres fera en sorte que nos parlements nationaux n'exercent plus les prérogatives qui, jusqu'à présent, sont les leurs par le biais des procédures parlementaires nationales.

Nous devons nous prononcer également sur la mise en œuvre de la disposition prévue déjà dans les traités actuels, et selon laquelle il convient d'organiser

l'élection au suffrage universel direct des membres de l'assemblée.

La nature des missions que nous souhaitons voir entreprises au cours des prochaines années, demande que nous désignons le cadre dans lequel tout cela doit s'accomplir. Il nous semble que les institutions communautaires devront les assumer, même lorsqu'il s'agit de domaines pour lesquels les traités ne leur ont pas confié d'ores et déjà des compétences précises. A défaut d'adaptation des traités mêmes, il devrait donc être fait un recours systématique aux textes qui permettent, précisément, de telles extensions de compétences. Une telle décision ne revêt pas seulement un caractère fonctionnel, elle aura pour conséquence naturelle de faire de la Communauté et de ses institutions le cadre naturel à l'intérieur duquel se situeront ces développements.

Une telle orientation signifie un renforcement considérable de l'autorité communautaire, renforcement qui, nécessairement, doit avoir ses prolongements sur le plan de l'unification politique. Etant une création originale ne se laissant pas entièrement enfermer dans le concept soit confédéral soit fédéral, la Communauté ne peut d'emblée se comparer à l'une ou l'autre des formes classiques par lesquelles on désigne en politique et en droit international les ensembles composés d'Etats gardant leur personnalité propre. Pour cette raison, nous devons sans doute continuer à progresser selon une approche pragmatique, dont la ligne de force majeure serait l'empreinte communautaire de plus en plus prononcée que prendraient, dans tous les domaines, nos actions. Néanmoins, notre pragmatisme ne doit pas déboucher sur une inaptitude conceptuelle et nous empêcher de réfléchir davantage sur une structure politique de la Communauté, tenant compte de la tradition et du pluralisme européens. Sur ce point notre conférence ferait œuvre utile en ouvrant au moins une perspective sur une approche adéquate du problème de cette personnalité politique européenne appelée à s'affirmer à l'intérieur comme à l'extérieur.

La personnalité propre de la Communauté devra tout particulièrement se manifester sur le plan de nos relations avec le monde extérieur. Les progrès réalisés sur le chemin de l'unification font en sorte que sur le plan international nous devons nécessairement déduire les conséquences de nos réalisations. D'ailleurs, notre politique commerciale commune fait de nous d'ores et déjà une entité.

Aussi nous paraît-il important que cette réunion affirme également notre disponibilité à tirer de notre acquis interne les conséquences sur le plan externe.

Ainsi, les relations de la Communauté avec l'ensemble des Etats qui constituent ses partenaires commerciaux doivent être repensées à la faveur des grandes négociations qui s'engageront à partir de l'année prochaine. Tout en affirmant notre personnalité européenne, le développement de nos relations avec les Etats-Unis d'Amérique doit constituer une préoccupation majeure, inspirée par le souci que nous éprouvons tous de ne pas remettre en cause les amitiés et les alliances qui, en grande partie, ont contribué à faire de l'Europe à nouveau une des parties du monde qui légitimement aspire à un rôle de premier plan.

Il nous semble qu'aux fins de maintenir entre les deux entités une atmosphère de confiance et de coopération, à l'abri des malentendus, un instrument de consultation permanent à un niveau politique responsable pourrait rendre des services à la cause commune.

Nous aurons l'occasion également au cours de cette conférence de manifester la disponibilité de la Communauté à renforcer sa participation à la grande entreprise qu'est l'aide aux pays en voie de développement. Que nous le fassions en commun sera important non seulement pour ceux qui de ce fait pourront bénéficier d'une contribution accrue, mais même pour l'idée que nous nous faisons de nous-mêmes, car une communauté, poursuivant les nobles objectifs que sont l'amélioration des conditions de vie, la répartition équitable du bénéfice de l'expansion économique, ne pourrait jamais véritablement réaliser ces ambitions si elle n'aspire pas en définitive à en faire profiter également les peuples qui n'ont pas connu ce long processus historique et économique qui fait de nous une des régions les plus avancées du monde.

A ce propos, nous voudrions souligner l'importance que revêt à nos yeux la poursuite d'une politique d'association selon une conception globale claire, que ce soit avec nos pays voisins et riverains de la Médi-

terrannée ou avec un grand nombre de pays en voie de développement.

Enfin, les évolutions positives que connaissent les relations entre chaque État membre et les pays de l'Est européen doivent nécessairement se traduire aussi par une disponibilité de la Communauté à participer à cet effort de rapprochement et d'échange. Vis-à-vis de ces pays, et ce certainement dès la prochaine grande occasion que sera la conférence européenne pour la sécurité et la coopération, il sera important que nous donnions l'image d'une communauté unie.

Monsieur le Président,

La jeune génération est particulièrement attachée à ces plus vastes perspectives de la Communauté. Si nous défailions sur ces aspects de relations avec le reste du monde, ce ne serait pas seulement le visage de la Communauté vers l'extérieur qui en serait affecté, ni la confiance que spontanément nous font notamment les peuples en voie de développement, mais encore les raisons que nous devons donner aux jeunes de nos pays de croire que ce que nous entreprenons n'est pas simplement destiné à la préservation égoïste de l'acquis. Nous devons les convaincre que cela sert aussi à apporter notre contribution pour que d'autres puissent, grâce en partie à nous, trouver en fin de compte plus de bien-être et davantage de bonheur.

## Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, devant la 27<sup>e</sup> Assemblée Générale des Nations Unies, le 5 octobre 1972

Monsieur le Président,

En prenant la parole lors de cette 27<sup>e</sup> session de l'Assemblée Générale il me tient à cœur de vous adresser mes bien vives félicitations pour votre nomination à la présidence de cette haute Assemblée. Le choix unanime de votre personne ne constitue pas seulement une juste reconnaissance de vos grandes qualités personnelles mais également un hommage au pays de grande tradition que vous représentez. Nous sommes confiants de ce que sous votre direction éclairée et grâce à elle la présente session répondra aux espérances que les peuples que nous représentons placent en elle.

Je voudrais également exprimer à Monsieur le Secrétaire Général Kurt Waldheim toute notre estime pour l'immense tâche qu'il a déjà accomplie pour le bien de l'Organisation. Au cours de cette première année de votre mandat, M. le Secrétaire Général, vous avez déployé une activité débordante dans tous

les domaines des Nations Unies et nous pouvons nous féliciter des résultats positifs que vous avez pu atteindre dans un aussi court laps de temps. Vous avez pris la direction du Secrétariat à un moment crucial pour l'Organisation et c'est à bon escient que vous considérez le rétablissement de l'autorité et du prestige des Nations Unies comme un des objectifs primordiaux à atteindre. Il va sans dire que cette tâche ne concerne pas uniquement le Secrétaire Général ; elle intéresse au premier chef un chacun des pays souverains composant les Nations Unies et c'est seulement une collaboration toujours plus profonde et plus franche de tous les pays membres qui peut donner à l'Organisation des Nations Unies la place qui lui revient dans le monde.

Notre organisation est arrivée à un carrefour important de son histoire. La participation de la République populaire de Chine représente une étape majeure sur la voie de l'universalité et c'est précisément

par souci de nous voir persévérer dans cette voie que j'espère une admission rapide du Bangla-Desh. L'entrée de cet Etat aux Nations Unies devrait être la suite logique de l'application complète et sincère de l'accord de Simla.

Un cap difficile à franchir et ceci toujours pour consacrer cette universalité reste l'admission des Etats divisés d'Europe et d'Asie : permettez-moi cependant de me montrer optimiste à la suite de l'évolution encourageante qui se dessine en Allemagne, et qui permettra, je l'espère, d'aboutir à la normalisation des relations entre les deux Etats allemands et, par conséquent, à leur admission simultanée aux Nations Unies.

Je note également avec satisfaction que des contacts ont été pris entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, et je suis convaincu qu'ici encore le bon sens triomphera et que les parties en présence trouveront un règlement qui tiendra dûment compte des intérêts essentiels du peuple coréen. Notre Assemblée devrait en pareille occasion c'est-à-dire, lorsque les parties vont d'elles-mêmes dans la direction souhaitée par tous, s'abstenir d'instaurer un débat risquant de susciter trop de passions et d'arguments tirés du passé, à un moment où l'on va tourner une page et où il s'agit de préparer l'avenir.

Si l'on analyse la situation internationale telle qu'elle se présente actuellement on ne peut manquer de constater d'autres évolutions qui nous semblent encourageantes. L'événement le plus marquant à cet égard me semble être la détente qui se fait jour dans les rapports des Etats-Unis aussi bien avec l'Union soviétique qu'avec la Chine. Il faut se réjouir de voir les dirigeants des grandes puissances accorder une priorité toujours plus grande au dialogue et à la recherche de terrains communs d'entente et de coopération. La communauté internationale toute entière accueille favorablement cette volonté d'éviter autant que possible les affrontements dus trop souvent à des considérations de prestige et de puissance et de régler les différends à l'amiable.

Ce climat de détente et de coopération a déjà permis des progrès importants sur la voie du retour à une situation normale au cœur de l'Europe, grâce à l'accord quadripartite sur Berlin, et grâce à l'amélioration importante des relations entre la République Fédérale allemande et la République Démocratique allemande. De même, la ratification des traités prohibant l'usage de la violence entre la RFA d'une part et l'Union soviétique et la Pologne d'autre part sont de bon augure pour la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe dont les travaux préparatoires débiteront prochainement à Helsinki.

En tant que représentant d'un petit pays européen, qui a par deux fois au cours de ce XX<sup>e</sup> siècle terriblement souffert de l'affrontement entre ses grands voisins, je me réjouis tout particulièrement des perspectives nouvelles ainsi ouvertes à une Europe entièrement pacifique, tournée vers la coopération et, pourquoi pas ?, la compétition dans les domaines économique, social, culturel mais où il n'y aurait plus de recours à la force ni même à la menace d'user de la force.

Si je puis ainsi exprimer ma satisfaction devant l'évolution positive de ce qu'il est convenu traditionnellement d'appeler les relations est-ouest, je n'en suis que plus attristé par la persistance de graves conflits se traduisant par des hostilités ouvertes ou menaçantes au Vietnam et au Moyen-Orient et ce malgré tous les efforts de pacification déployés, qui ont déjà conduit au retrait d'importantes forces militaires et d'experts militaires.

En ce qui concerne le conflit vietnamien, la lenteur des négociations de Paris doit paraître désespérante à un peuple sujet aux ravages de la guerre depuis plus de trente ans et dont le pays est lentement détruit de fond en comble. J'exprime le souhait que les efforts vers une paix équitable ne seront plus freinés par des soucis de tactique, et qu'au moins de suite chaque partie respecte scrupuleusement les règles du droit de la guerre et de la simple humanité, ceci aussi bien en ce qui concerne les prisonniers de guerre que l'interdiction de frapper des objectifs civils et de porter atteinte à la vie des civils.

Un autre point chaud du monde à l'égard duquel notre organisation a, hélas, manifesté une impuissance à peu près complète est le conflit du Proche-Orient. D'innombrables heures de débat à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité ainsi que de nombreuses résolutions ont été consacrées aux divers aspects de ce douloureux problème, sans qu'on se soit rapproché sérieusement d'une solution. Mon Gouvernement demeure convaincu que les bases d'une telle solution restent les principes consacrés par la résolution 242 adoptée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967 : encore faudrait-il qu'ils soient mis en application, totalement, ou, si cela ne s'avère pas possible, pas à pas.

Au contraire nous voyons les Etats arabes se refuser de négocier et ils s'en tiennent à une attitude, apparemment sans issue, du tout ou rien au lieu de reconnaître que partout dans le monde seules des négociations ont permis la solution du conflit, cependant qu'Israël, délibérément ou par le simple passage du temps, consolide chaque jour sa position dans les territoires occupés. Des négociations en effet, fussent-elles directes ou indirectes — car qui ne veut ménager les susceptibilités de toutes les parties — me semblent une voie élémentaire, et probablement la seule voie, pour arriver à un compromis valable. Les adversaires de négociations devraient s'inspirer d'autres expériences récentes déjà mentionnées et prendre confiance dans la dynamique d'une négociation. Des organisations comme la nôtre, par l'intermédiaire notamment de son médiateur M. Jarring auquel mon Gouvernement renouvelle sa confiance, ainsi que des Etats ou groupements d'Etats peuvent faire des suggestions de règlement ou prêter leurs bons offices afin de rapprocher les parties, mais la responsabilité principale restera toujours auprès de celles-ci.

Les événements des dernières semaines, attentats terroristes et représailles n'incitent guère à l'optimisme. Le Gouvernement luxembourgeois condamne le terrorisme sous toutes ses formes et déplore les victimes innocentes qu'il a faites : ayant séjourné à Munich lors du massacre de septembre j'ai été horrifié par la violence qui s'exerce sur des victimes inno-

centes. Nous sommes donc prêts à nous associer à toutes les actions qui pourraient être entreprises pour réprimer le terrorisme, soit dans cette enceinte-ci, soit dans d'autres cadres plus restreints. Nous sommes persuadés que seule une action déterminée de toutes les nations peut porter des fruits de même que nous sommes convaincus que cette solidarité est dans l'intérêt de tous les pays membres.

Je dois ajouter que mon Gouvernement condamne avec la même vigueur les représailles aveugles qui font des victimes civiles. La loi morale doit toujours primer les exigences dites de sécurité et interdire de prendre le plus petit risque de frapper à côté, et de tuer ne fût-ce qu'un seul innocent.

Terrorisme et représailles forment un cercle vicieux qui n'a une chance réelle d'être rompu que s'il intervient un règlement d'ensemble du problème du Proche-Orient, règlement qui devra évidemment s'étendre aux réfugiés palestiniens et depuis toujours je ne cesse de répéter qu'il est dangereux et faux de négliger ou de sous-estimer cet aspect du problème. Ce pessimisme que la situation m'a inspiré tantôt et — qu'il inspire à beaucoup d'autres — devrait être un stimulant à l'action, et non pas un frein !

Les événements graves dont je viens de parler, qu'ils soient encourageants ou déprimants, ont ceci de commun de mettre en évidence le trop faible poids qu'y ont exercé ou qu'y exercent encore les Nations Unies. Force nous est en effet de reconnaître qu'il reste à accomplir un chemin difficile pour réaliser la paix et la sécurité internationales par l'élaboration de mesures collectives efficaces en vue de prévenir ou d'écartier les menaces à la paix, de réprimer les actes d'agression et d'arriver au règlement pacifique de différends ou de situations pouvant entraîner des conflits.

Certes, des progrès ont été marqués dans la limitation des armements en vertu des traités internationaux qui interdisent certaines formes d'essais nucléaires ou qui limitent la production de certaines armes nucléaires ou biologiques et ce tout particulièrement sur le plan bilatéral où les Etats-Unis et l'Union soviétique ont conclu un premier traité ayant pour effet de limiter la production et l'utilisation de certains armements stratégiques.

Mais il faut constater néanmoins que plus de dix années de négociations dans le domaine du désarmement n'ont conduit qu'à des résultats somme toute très modestes si l'on songe que depuis l'année 1960 plus de 2000 milliards de dollars ont été employés pour la fabrication de toutes sortes d'engins de guerre. Il s'impose donc de prendre des décisions politiques sur le plan international pour modifier cette situation, et permettre enfin l'utilisation à des fins pacifiques des extraordinaires ressources qui pourraient ainsi être libérées.

Je voudrais également exprimer l'espoir que les travaux entrepris depuis de longues années pour conférer une base plus solide aux opérations de maintien de la paix puissent aboutir bientôt. L'opinion publique dans nos pays ne peut en effet plus comprendre que l'élaboration d'un programme pour l'emploi des forces au service de la paix ne puisse

être achevée malgré d'aussi longues discussions et négociations.

La mission générale d'une organisation mondiale comprenant plus de 130 pays souverains devient toujours plus complexe et plus difficile pour différentes raisons. Le perfectionnement des moyens de transport et de communication, le développement des réseaux industriels, commerciaux et financiers dans le monde entier et les progrès continus des sciences et techniques font que les Etats deviennent de plus en plus interdépendants. Cela signifie qu'un nombre croissant de problèmes ne peut plus trouver une solution dans un cadre purement national et par voie de conséquences les organisations internationales sont chargées de tâches toujours nouvelles.

Il est évident que les mécanismes de coopération multinationaux et internationaux ne sont pas assez perfectionnés pour que tous ces problèmes puissent être résolus en un tour de main sur le plan universel. Certains prennent d'ailleurs une acuité toute particulière sur le plan régional et il est souvent plus facile d'arriver — au moins dans une première étape — à des solutions valables pour une région plus restreinte avant d'étendre ou de généraliser la solution sur le plan mondial.

C'est dans cette optique que depuis des décennies mon pays a participé à tout effort de coopération et d'intégration susceptible non seulement d'engendrer quelques progrès économiques mais de garantir plus de stabilité à notre vieux continent ; en commençant par l'UEBL en passant par le Benelux nous avons participé à la création des Communautés européennes.

La réunion des chefs d'Etat et de Gouvernement des neuf pays de la Communauté élargie qui se tiendra à Paris dans deux semaines définira les orientations fondamentales pour l'avenir de la Communauté et donnera, j'en suis convaincu, une impulsion décisive en vue d'une unification toujours plus poussée — unification qui ne saurait jamais être synonyme de repli sur soi-même, mais au contraire ouverture vers l'extérieur. Dans la mesure où l'Europe aura plus de poids elle devra assumer encore plus clairement ses responsabilités prioritairement vis-à-vis des pays en voie de développement mais aussi vis-à-vis des autres pays industrialisés. Une Communauté qui est la plus grande puissance commerciale du monde — même si elle n'est pas la moins fragile — a le droit et le devoir d'affirmer son identité propre et de traiter sur un pied d'égalité avec les autres états industrialisés des problèmes économiques, commerciaux et monétaires, sans qu'il puisse être question de conditions préalables de part et d'autre, et ce avec le seul objectif d'aboutir à des règlements satisfaisants pour tous.

Une telle Communauté a tout particulièrement le devoir de tenir le plus grand compte des besoins des pays du tiers monde.

La troisième conférence des Nations Unies pour le Développement qui s'est tenue au printemps à Santiago n'a malheureusement pas réalisé toutes les espérances qui avaient été placées en elle. Mais n'est-il pas vrai que l'opinion publique a parfois tendance à



attendre trop de grandes conférences de ce genre ? L'obtention de résultats tangibles dans un domaine aussi complexe et controversé exige en effet une coopération persévérante et continue basée sur une volonté politique commune. Par ailleurs je suis d'avis que ce qui a nui à la 3<sup>e</sup> CNUCED c'est qu'on a voulu tout discuter et résoudre en même temps.

Il serait toutefois injuste que de vouloir minimiser les résultats obtenus par la Conférence qui a reconnu la nécessité de faire participer les pays en voie de développement à la remise en ordre du système monétaire international et de consacrer une attention spéciale à l'aide aux pays les moins favorisés. La Conférence a également permis de réaliser une meilleure compréhension des problèmes très variés posés par le développement. Maintenant il importe de mettre en œuvre les décisions prises, d'insuffler la volonté d'agir et d'offrir les moyens de le faire aux organisations concernées des Nations Unies ainsi qu'à toutes les autres institutions qui, tant sur le plan national que sur le plan international traitent des problèmes de développement.

Les pays de la Communauté européenne ne pourront plus se retrancher derrière l'absence de solutions mondialistes pour ne pas aller de l'avant mais n'accepteront des reproches quant au régionalisme de leur aide de la part de ceux qui se confinent dans l'aide bilatérale.

Dans le domaine de l'environnement également il existe au-delà de la problématique des nations une problématique de l'humanité qui transcende les frontières des États et exige une coopération internationale rationnelle sur le plan mondial. Néanmoins, faudra-t-il éviter que la juste préoccupation de l'avenir du genre humain sur la terre nous cache les injustices et le désordre qui y règnent dans le présent. La fixation des priorités pour les actions à entreprendre devra peser soigneusement tous les éléments des problèmes à résoudre ; ce sera une des tâches capitales de la présente Assemblée de poser les premiers jalons pour le chemin à suivre.

Ne serait-il pas indiqué d'ajouter à ces considérations sur le sous-développement et la protection de l'environnement quelques réflexions sur cette pollution intellectuelle et morale que représente la discrimination raciale telle qu'elle existe à notre époque. Il devrait être clair à tout homme sensé que s'il existe des caractéristiques propres à chaque race humaine, il n'existe cependant aucune supériorité d'une race sur une autre, et partant aucune justification à une séparation par la contrainte, qui n'est en fait qu'une manifestation d'arrogance de certains êtres humains à l'égard d'autres êtres humains qu'ils considèrent comme inférieurs.

L'Europe est souvent jugée privilégiée à cet égard, parce qu'elle connaîtrait une population plus homogène et serait de ce fait à l'abri de tout problème racial. Ceci n'est que très partiellement exact : ainsi le Luxembourg abrite-t-il par exemple dans ses frontières une population étrangère de naissance à raison de plus d'un quart. Il est incontestable qu'une telle situation, du fait des différences de langue, d'habitudes et de mœurs crée de réels problèmes en

ce qui concerne les relations entre les immigrants étrangers et les Luxembourgeois. Nous sommes donc parfaitement capables d'entrevoir les difficultés auxquelles peuvent se trouver confrontés des pays à population multiraciale, mais nous n'en sommes que plus convaincus que ces difficultés ne peuvent être résolues que par la coopération basée sur la bonne volonté réciproque et une très large compréhension alors que toute discrimination ne saurait avoir d'autres effets que la création d'une tension voire d'une haine que rien ne fera disparaître mais qu'un rien peut à tout moment faire exploser.

Je me dois d'ajouter que si mes remarques visent bien entendu l'Afrique australe, je condamne avec la même rigueur la discrimination qui se fait jour dans d'autres pays et notamment l'expulsion brutale — brutale dans sa conception et dans son exécution — des ressortissants d'origine ethnique étrangère de n'importe quel pays.

Monsieur le Président,

Nous tous avons sans doute dû prendre connaissance au fil des ans de nombreuses critiques dont les Nations Unies font l'objet notamment dans la presse et l'opinion mondiale et qui dépeignent notre organisation dans des termes peu amènes.

Même s'il y a une grande part d'exagération dans toutes ces assertions nous devons cependant reconnaître que certains aspects du travail des Nations Unies prêtent à critique et il est certes nécessaire de réexaminer les procédures trop lentes ou peu rationnelles afin d'arriver à une méthode de travail plus adéquate. J'estime en particulier qu'il y aurait lieu de respecter davantage une saine répartition du travail, et de ne pas introduire dans des débats techniques des questions d'ordre politique, auxquelles tous les pays sont certes très sensibles, mais qui gagnent à être discutées par des personnes qualifiées dans des enceintes qui doivent leur être réservées.

D'aucuns ont émis l'opinion que la Charte signée il y a plus de 27 ans à San Francisco serait actuellement dépassée par les événements et qu'elle ne constituerait plus une base valable pour la coopération mondiale. Avec beaucoup de Gouvernements ici représentés, je suis d'avis au contraire, que la Charte reste toujours un instrument, certainement pas parfait, mais néanmoins bien adapté à ses objectifs et si elle ne doit pas demeurer intouchable il n'y a lieu à ce stade d'y apporter des modifications fondamentales.

Si la coopération internationale aux Nations Unies n'est pas toujours aussi efficace qu'elle devrait l'être, la faute n'incombe pas à la Charte, il faudra encore souvent le rappeler, mais plutôt à l'usage très imparfait qui en est fait par les États membres.

Monsieur le Président,

J'exprime le souhait que la présente Assemblée se tienne dans un climat de collaboration confiante et sereine et donc de respect mutuel sans lequel un travail fructueux ne peut être réalisé afin que nous ne décevions pas les justes espoirs des peuples du monde entier.



# L'Ouverture de la Session Parlementaire 1972-1973

Le 10 octobre 1972 a eu lieu la traditionnelle séance de rentrée parlementaire, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Antoine Krier (PSD), assisté comme secrétaire des deux plus jeunes députés, M<sup>lle</sup> Colette Flesch (PD) et M. Benny Berg (POSL).

En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, déclara close la session ordinaire 1971-1972 de la Chambre des Députés et ouverte la session parlementaire 1972-1973.

Dans son allocution de circonstance, M. Antoine Krier évoqua surtout les problèmes concernant la politique salariale, l'harmonisation des caisses d'assurance maladie et l'éducation civique à l'école, déclarant notamment :

Les jeunes de dix-huit ans possèdent dorénavant le droit de vote, alors qu'antérieurement vingt-et-un ans accomplis étaient requis pour l'exercice de ce droit. Ils pourront se faire élire à la Chambre des Députés dès l'âge de vingt-et-un ans, alors qu'avant la revision il fallait avoir vingt-cinq ans accomplis.

Mais — et je me permets de le rappeler — l'abaissement de l'âge pour l'électorat et pour l'éligibilité n'aura de valeur positive, d'effet pratique, que si une éducation civique sérieuse et fondamentale préalable est faite à l'école, avant l'âge de dix-huit ans. Pour les uns, cet enseignement doit se faire très tôt, déjà avant quinze ans, il s'agit des moins fortunés qui quittent l'école après le primaire et le complémentaire, pour les autres, pendant leurs études moyennes ou professionnelles ou encore secondaires.

L'éducation doit porter sur le rôle politique des citoyens et insister sur l'importance du suffrage universel dans un régime de démocratie et de pluralisme politique. Les cours civiques ne doivent jamais dévier dans un enseignement au profit d'un parti politique ou d'une certaine politique nationale ou encore à créer une clientèle électorale.

Le droit de vote accordé aux jeunes oblige l'Etat, plus que jamais

- d'assurer une éducation à la formation professionnelle répondant à la rapidité de l'évolution et du progrès technique,
- de favoriser le développement de l'enseignement et de la formation professionnelle en concordance avec les programmes de développement économique du pays,
- de permettre aux adultes, dont la formation est inexistante ou insuffisante, d'accéder à un emploi plus élevé grâce à des stages de courte durée, des stages de recyclage et des stages de formation à longue durée,
- d'orienter la formation vers les activités utiles et en assurer l'application,

- d'offrir aux adultes de tous les groupes d'âge des possibilités de formation professionnelle accélérée et de recyclage,
- d'établir des programmes de travail spéciaux pour les personnes handicapées et de créer pour elles des ateliers protégés,
- de prêter particulièrement attention à la formation technique et au recyclage des enseignants, de façon qu'ils soient toujours suffisamment qualifiés pour affronter les problèmes d'actualité,
- d'encourager et d'intensifier la recherche actuelle concernant le marché du travail, d'assurer une formation professionnelle adaptée aux besoins futurs et d'éliminer les erreurs de planification.

\*

Après le discours du doyen d'âge, M. Antoine Krier, la Chambre procéda à l'élection de son nouveau Bureau, dont voici la composition : M. Pierre Grégoire (Parti Chrétien-Social), Président ; M. Paul Wilwertz (Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois), M. Albert Berchem (Parti Démocratique) et M. Georges Wagner (PCS), Vice-Présidents ; M. Aly Duhr (PCS), M. Jean Spautz (PCS), M. René Hengel (POSL), M. Roger Schleimer (Parti Social-Démocrate) et M. Camille Hellinckx (PD), Secrétaires ; M. Guillaume Wagener, Greffier et M. Pierre Dillenburg, Greffier-adjoint.

Dans son allocution, le Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Grégoire, remercia le doyen d'âge, M. Antoine Krier de son exposé introductif et traita ensuite des problèmes de la démocratie parlementaire dans le monde d'aujourd'hui en disant notamment :

Ce qui ne cesse de nous surprendre, au jour le jour, c'est la passion, périodiquement surexcitée, des peuples de remettre en question la validité du régime et la valeur de ses produits. Il n'y a qu'à écouter la radio, regarder la télévision et lire les périodiques pour s'en rendre compte. Le Saint Père, Paul VI, lui-même il y a quelques semaines, en s'adressant aux délégués de tous les parlements du monde, a cru bon, à son tour, de s'épancher à cet égard, en soulignant les dangers que semble courir notre forme traditionnelle de gouvernement :

« Les tendances de l'évolution ne sont pas univoques. En tels cas, le Parlement occupe une place tout à fait prééminente dans le fonctionnement des pouvoirs. Cependant, l'emploi qu'on fait parfois de cette prééminence arrive à entraîner, remarquent certains, une faiblesse et jusqu'à une impuissance de tout l'organisme politique : en effet, les difficultés contemporaines de réaliser un consensus national affectent la capacité du Parlement, alors qu'il en est responsable, de donner une stabilité et une autorité suffisantes au pouvoir gouvernemental, surtout lorsqu'il est lui-même chargé de l'établir. Trop faible et menacé, le Pouvoir exécutif ne peut alors s'acquitter

de la tâche que lui reconnaissent les Constitutions et qu'attendent légitimement les peuples. »

Visant les deux Pouvoirs, normalement appelés à s'affronter, Il ne put s'empêcher d'ajouter :

« Face à la technicité des questions nouvelles, le Parlement ne paraît plus en état, faute de compétence et de rapidité de réaction, d'intervenir efficacement. Trop lentes, mal équipées, trop nombreuses et souvent encombrées de procédures formalistes, les assemblées parlementaires laisseraient s'étendre le domaine d'intervention du Pouvoir exécutif qui sait s'entourer de technocrates et de méthodes modernes d'action.

L'on met enfin en parallèle la fonction d'information du public par le Parlement et l'efflorescence multiple des autres centres de discussion et de délibération : conférences de presse, débats télévisés, congrès divers, sondages d'opinion. Le Gouvernement, par les moyens de communication sociale, peut directement prendre contact avec l'ensemble du pays et pousser ses avantages sur le Parlement. Force est bien de concéder que la place des Parlements dans la vie publique s'est profondément modifiée au cours d'un siècle... »

Mais cela n'interdit pas au Souverain Pontife d'ajouter et de conclure :

« Nul ne devrait douter, Nous semble-t-il, du rôle salutaire d'une Institution comme le Parlement pour la sauvegarde de la démocratie : il lui revient d'équilibrer le Pouvoir exécutif, dont le domaine et les attributions peuvent tendre à s'élargir, comme de jouer un rôle compensateur du nouveau Pouvoir technocratique dont l'influence ne cesse de croître. Sans nier les aspects positifs des instruments de démocratie directe comme des formules nouvelles de démocratie concertée, où le Gouvernement s'efforce d'établir le dialogue avec les „forces vives” de la nation, l'on voit difficilement les bénéfices de l'abandon de la voie de la démocratie représentative. Mais encore faut-il trouver des modalités d'exercice conformes aux exigences de la Société moderne et procéder à la rénovation adaptée qui est requise. »

Et voilà sommairement indiqués, d'un côté, les périls auxquels est exposée notre Institution et, de l'autre, les voies à suivre ou les moyens à découvrir pour faire face aux tâches grandissantes et pressantes que nous imposeront le rythme accéléré du développement et les éléments variables composant le Bien commun, tel que l'entendra la Société de demain.

Une vigilance croissante nous forcera donc de bien mettre en équilibre, dans l'ensemble de nos activités, la fonction de légiférer et celle de contrôler, de maintenir plus vivant que jamais le dialogue avec l'exécutif, afin d'éviter les monologues aussi stériles qu'énervants, de disposer les choses de façon à ce que l'un des Pouvoirs ne puisse abuser de l'autre, de réexaminer le problème des incompatibilités et des responsabilités parlementaires, de faire la chasse aux « lois en pointillés », aux dispositions restant, pendant des années dans l'attente des règlements à prendre par le gouvernement, de renforcer la dignité et de généraliser la défense de la démocratie parlementaire.

J'insiste sur ce point en souvenir de l'attitude que j'ai vu adopter par une certaine presse, très active dans le dénigrement, et à laquelle je voudrais opposer la voix d'un député britannique, écrivant dans le « Bulletin interparlementaire » :

« La lenteur même de la démocratie l'a toujours rendue vulnérable face à des attaques déterminées et bien réglées ; quoiqu'elle ait toujours eu le dessus en fin de compte. Les tyrans ont toujours l'initiative au début, mais se trouvent à court d'idées après un certain temps, tandis que la démocratie renouvelle constamment sa pensée. Cela demande du temps, et il n'y a pas toujours du temps disponible. Il est peut-être vrai que, de nos jours, il y a peu de risques que les démocraties succombent devant les Etats totalitaires car la guerre est devenue trop dangereuse. Le danger vient certainement de l'intérieur, auquel cas il ne reste plus grand'chose à dire. Quoiqu'il en soit, pour tous ceux d'entre nous qui croient à la démocratie parlementaire, il va falloir se battre âprement, afin d'assurer la survie de la forme de gouvernement la plus généralement acceptable que l'homme ait jamais inventée. »

Pour se battre au bénéfice du régime attaqué, il faut qu'on puisse faire valoir ce que Montesquieu, dans son traité : « De l'esprit des lois », a nommé « vertu politique » ; elle ne serait qu'un autre nom pour amour de la patrie et de l'égalité. Je n'entrerai pas dans ce domaine, de peur de m'égarer dans les fourrés de la morale et de la philosophie, alors que l'action politique, attachée à la réalité humaine la plus brûlante, doit rester notre souci majeur. C'est une action qui exigera de nous la réalisation d'une des « Pensées » de Montesquieu :

« Une chose n'est pas juste, parce qu'elle est loi ; mais elle doit être loi, parce qu'elle est juste. »

\*

Après l'allocution d'ouverture prononcée par M. Pierre Grégoire, il fut procédé à l'élection des commissions permanentes de la Chambre des Députés dont voici la composition :

#### *Commission de Travail*

M. Pierre Grégoire, Président ;  
MM. Tony Biever (Remplaçants : MM. Nicolas Mosar et Jean Wolter) ;  
Paul Wilwertz (Remplaçants : MM. Benny Berg et Frankie Hansen) ;  
Paul Elvinger (Remplaçant : M. Albert Berchem) ;  
Dominique Urbany (Remplaçant : M. Arthur Useldinger) ;  
Romain Fandel (Remplaçants : M. Roger Schleimer et M<sup>lle</sup> Astrid Lulling).

#### *Commission des Pétitions*

Président : M. Albert Berchem ;  
Vice-Président : M. René Hartmann ;  
MM. René Bürger, Georges Margue, Pierre Rumé, Jean-Pierre Urwald ;  
Victor Abens, René Hartmann, Roger Krier ;  
Albert Berchem, Alex Wantz ;

Dominique Meis;  
Georges Hurt.

*Commission des Comptes*

Président : M. Jean Winkin;  
Vice-Président : M. Henri Diederich;

MM. Jean-Pierre Glesener, Fernand Kons, Jean Winkin, Jean Wolter;  
René Van den Bulcke, René Hartmann;  
Paul Beghin, Henri Diederich, Jean Hamilius;  
Arthur Useldinger;  
Romain Fandel.

*Commission des Affaires étrangères :*

Président : M. Paul Elvinger;  
Vice-Président : M. Georges Margue;

MM. Tony Bieber, Joseph Lucius, Georges Margue, Jean Wolter;  
René Van den Bulcke, Jean Fohrmann;  
Paul Elvinger, M<sup>lle</sup> Colette Flesch;  
Romain Fandel.

*Commission de la Force publique*

Président : M. René Mart;  
Vice-Président : M. Georges Wagner;

MM. Jean-Pierre Glesener, Nicolas Mosar, Pierre Rumé, Georges Wagner;  
Frankie Hansen, René Hengel;  
Camille Hellinckx, René Mart;  
Georges Hurt.

*Commission des Affaires sociales*

Président : M. Jean Spautz;  
Vice-Président : M. Paul Elvinger;

MM. Tony Bieber, Emile Gerson, Jean Spautz, Jean Wolter;  
Benny Berg, René Hengel;  
Paul Elvinger, René Mart;  
Joseph Grandgenet;  
Roger Schleimer.

*Commission des Finances et du Budget*

Président : M. Nicolas Mosar;  
Vice-Président : M. Jean Hamilius;

MM. Léon Bollendorff, Emile Burggraff, Georges Margue, Nicolas Mosar;  
Benny Berg, René Van den Bulcke;  
Jean Hamilius, Camille Hellinckx;  
Arthur Useldinger;  
Roger Schleimer.

*Commission de l'Economie nationale et des Classes Moyennes*

Président : M. Jean Hamilius;  
Vice-Président : M. Georges Wagner;

MM. Emile Burggraff, Nicolas Kollwelter, Jean-Pierre Urwald, Georges Wagner;  
Raymond Vouel, Antoine Wehenkel (Remplaçant : M. Paul Wilwertz — classes moyennes);  
Paul Elvinger, Jean Hamilius (Remplaçant : M. Robert Schaffner — classes moyennes);  
Dominique Urbany;

M<sup>lle</sup> Astrid Lulling.

*Commission agricole*

Président : M. Jean Winkin;  
Vice-Président : M. Henri Diederich;

MM. Joseph Herr (Remplaçant : M. Aly Duhr — questions viticoles), Nicolas Kollwelter, Fernand Kons, Jean Winkin;  
Victor Abens, Frankie Hansen;  
Albert Berchem, Henri Diederich (Remplaçant : M. Robert Schaffner — questions viticoles);  
Arthur Useldinger;  
Henry Cravatte (Remplaçant : M. Georges Hurt — questions viticoles).

*Commission de l'Education nationale et des Affaires culturelles*

Président : M. Léon Bollendorff;  
Vice-Président : M. Paul Beghin;

MM. Léon Bollendorff, Emile Burggraff, Emile Gerson, Joseph Herr;  
René Van den Bulcke, Roger Krier;  
Paul Beghin, M<sup>lle</sup> Colette Flesch;  
Dominique Urbany;  
M<sup>lle</sup> Astrid Lulling.

*Commission juridique*

Président : M. Paul Wilwertz;  
Vice-Président : M. Camille Hellinckx;

MM. Tony Bieber, Joseph Herr, Georges Margue, Nicolas Mosar;  
Jean Fohrmann, Paul Wilwertz;  
Paul Elvinger, Camille Hellinckx;  
Arthur Useldinger;  
Henry Cravatte.

*Commission de la Fonction publique*

Président : M<sup>lle</sup> Colette Flesch;  
Vice-Président : M. Jean Winkin;

MM. Léon Bollendorff, Nicolas Kollwelter, Nicolas Mosar, Jean Winkin;  
Frankie Hansen, Joseph Wohlfart;  
Paul Beghin, M<sup>lle</sup> Colette Flesch;  
Joseph Grandgenet;  
Romain Fandel.

*Commission des Transports et de l'Energie*

Président : M. Robert Schaffner;  
Vice-Président : M. Nicolas Kollwelter;

MM. Aly Duhr, Jean-Pierre Glesener, Nicolas Kollwelter, Joseph Lucius;  
Roger Krier, Antoine Wehenkel;  
Robert Schaffner, Charles Wagner;  
Jacques Hoffmann;  
Georges Hurt.

*Commission des Travaux publics*

Président : M. Robert Schaffner;  
Vice-Président : M. Antoine Wehenkel;

MM. Emile Colling, Georges Margue, Pierre Rumé, Jean-Pierre Urwald;  
Victor Abens, Antoine Wehenkel;  
Jean Hamilius, Robert Schaffner;  
Marcel Flammang;  
Roger Schleimer.

*Commission des Affaires communales*

Président : M. Robert Schaffner;  
Vice-Président : M. Georges Margue;  
MM. Aly Duhr, Jean-Pierre Glesener, Georges Margue, Jean Winkin;  
Roger Krier, Joseph Wohlfart;  
Albert Berchem, Robert Schaffner;  
Arthur Useldinger;  
Henry Cravatte.

*Commission de la Santé publique, des Dommages de guerre et de la Famille*

Président : M. Emile Colling;  
Vice-Président : M. Charles Wagner;  
MM. Léon Bollendorff, René Bürger, Emile Colling, Joseph Herr;  
Frankie Hansen, Raymond Vouel;  
Charles Wagner, Alex Wantz;  
Joseph Grandgenet;  
Antoine Krier.

*Commission de l'Education physique, de la Jeunesse et des Loisirs*

Président : M. Paul Beghin;  
Vice-Président : M. Benny Berg;  
MM. René Bürger, Emile Gerson, Fernand Kons, Joseph Lucius;  
Benny Berg, Paul Wilwertz;  
Paul Beghin, René Mart;  
Dominique Meis;  
Roger Schleimer.

*Commission préparatoire pour la révision constitutionnelle*

Président : M. Tony Bieber;  
Vice-Président : M. Camille Hellinckx;  
MM. Tony Bieber, Joseph Lucius, Georges Margue, Nicolas Mosar;  
Raymond Vouel, Paul Wilwertz;  
Paul Elvinger, Camille Hellinckx;  
Dominique Urbany;  
Henry Cravatte.

*Commission concernant la vente des domaines de l'Etat*

Président : M. Jean-Pierre Urwald;  
Vice-Président : M. Robert Schaffner;  
MM. Emile Gerson, Nicolas Kollwelter, Pierre Rumé, Jean-Pierre Urwald;  
René Van den Bulcke, Frankie Hansen;  
Henri Diederich, Robert Schaffner;  
Jacques Hoffmann;  
Roger Schleimer.

*Commission de l'Aménagement du territoire*

Président : .....  
Vice-Président : .....  
MM. Emile Colling, Georges Margue, Nicolas Mosar, Jean Winkin;  
René Van den Bulcke, Raymond Vouel;  
Jean Hamilius, Robert Schaffner;  
Dominique Urbany;  
Henry Cravatte.

La composition du bureau des différents groupes politiques est la suivante :

Groupe parlementaire socialiste : Président : M. Paul Wilwertz, Vice-Président : M. Benny Berg, Secrétaire : M. Frankie Hansen.

Groupe parlementaire du Parti social démocrate : Président : M. Romain Fandel, Vice-Président : M. Roger Schleimer, Secrétaire : M<sup>lle</sup> Astrid Lulling.

Groupe parlementaire du Parti chrétien social : Président : M. Tony Bieber, Président adj. : M. Nicolas Mosar, Vice-Président : M. Jean Wolter, Trésorier : M. Jean Winkin.

Groupe parlementaire du Parti démocratique : Président : M. Paul Elvinger, Vice-Président : M. Albert Berchem, Trésorier : M. Camille Hellinckx, Secrétaire : M<sup>lle</sup> Colette Flesch.

Groupe parlementaire du Parti communiste : Président : M. Dominique Urbany, Secrétaire : M. Arthur Useldinger.



# La Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg

Le 8 octobre 1972, la population luxembourgeoise a fêté la traditionnelle Journée de Commémoration Nationale. La veille de cette journée, le Gouvernement a publié, comme les années précédentes, une déclaration dont nous reproduisons ci-après le texte en langue française et en langue luxembourgeoise.

## Déclaration du Gouvernement pour la Journée de Commémoration Nationale

Il y a quelques semaines nous avons commémoré à Wiltz, à Schifflange, dans la Capitale et dans d'autres localités du pays le 30<sup>e</sup> anniversaire du soulèvement du peuple luxembourgeois contre le joug nazi. A cette occasion nous avons tous, et en particulier les générations de la guerre, revécu avec plus d'acuité les affres qui ont accompagné les journées de la grève générale de 1942.

En ce 8 octobre 1972, Journée de Commémoration Nationale, si nous nous souvenons plus spécialement de cet événement capital qui fut à l'origine de bien des sacrifices et de bien des actes héroïques à jamais ineffaçables dans notre histoire, nous nous souvenons aussi de l'ensemble des faits et des sacrifices qui, dans la suite, ont accompagné la lutte de notre peuple pour la sauvegarde des droits de la patrie et de son indépendance pendant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale.

De ce souvenir global émerge un fait qui, à distance, se cristallise chaque année davantage devant nos yeux et devant l'histoire : le fait de la solidarité de notre peuple pendant la guerre, ainsi que notre prise de conscience de cette fraternité et de cette solidarité.

Il tient à cœur au Gouvernement que ce fait se perpétue et revive chaque année en relation avec la Journée de Commémoration Nationale. Voilà pourquoi nous célébrons cette journée comme de coutume dans le recueillement ; nous nous souvenons de nos morts ; nous commémorons et honorons leur sacrifice ; nous célébrons l'héroïsme de notre peuple solidaire.

Et, au Monument National du Kanounenhiwel, devant la Croix de Hinzert, le Monument du Souvenir et tous les mémoriaux qui ont été érigés en souvenir des sacrifices de nos concitoyens, nous nous engageons à demeurer nous aussi et particulièrement les jeunes générations, fidèles à la mémoire de nos ancêtres et de leur sacrifice, fidèles à notre fraternelle union et à la solidarité du peuple luxembourgeois dans le combat pour la paix et pour la liberté.

Luxembourg, le 8 octobre 1972.

Les Membres du Gouvernement:

Pierre Werner	Marcel Mart
Eugène Schaus	Camille Ney
Jean-Pierre Buchler	Emile Krieps
Jean Dupong	Jacques Santer.
Gaston Thorn	

## Declaratioun vun der Regierung

Virun e puer Wochen hu mer zu Wolz, zu Schëffläng, an der Stad Lëtzebuerg an nach an aneren Uertschafte vum Land mat Respekt den 30. Joresdag vun der Resistenz vun de Lëtzebuenger géint d'Nazie gefeiert. Deemols hu mer alleguer, apaart d'Generatioun aus dem Krich, déi barbaresch Zäit vun denen ueerge Streikdeeg vun 1942 nees eng Keier erlieft an a Gedanken duurchgemaacht.

Wa mer eis op den 8. Oktober 1972, den Nationale Gedenktag, besonnesch un dat Evenement erënnere, dat d'Ursach vun esouvill Misär a Leed an heroëschen Dote wor an nimools aus eiser Geschicht ewechgewëscht ka gin, dann denke mer och un all dat wat geschitt as, un déi alleguer, déi fir d'Rechter vun der Hemecht an d'Onofhängegkeet vum Land bant dem zwete Weltkrich gelidden a gestriden hun.

Bekuckt een déi Zäit méi vu fären, da kristalliséiert sech all Jor méi a méi virun eis a virun der Geschicht d'Tatsaach vun der Solidaritéit vun de Lëtzebuenger bant dem Krich a virun allem d'Tatsaach, datt mer eis dëser Bridderlechkeet an dëser Solidaritéit bewosst si gin.

D'Regierung wir frou, wann dat ëmmer esou am Land wir, an s'all Jor um Nationale Gedenktag op en Neis lieweg géif. Dofir wëlle mer dësen Dag, wéi et bis elo ëmmer war, mat Respekt a mat Andacht feieren : mir denken un eis Doudeg a mir éieren si ; mir denken un hir Affer ; mir denken un den Heroïssem vun eisem Vollek, dat wéi ee Mann zesummestong.

Virum Nationale Monument um Kanounenhiwel, virum Hünzertter Kräiz, virum Monument du Souvenir a virun all dene Monumenter, déi fir d'Éier vun de Lëtzebuenger Affer opgeriicht si gin, wëlle mer, mir an och apaart déi jong Generatioun, eis engagieren, weiderhin festzehalen um Udenken un déi, déi virun eis do waren, an un hire Sakrifisser, festzehalen un der bridderlecher Unioun an un der Solidaritéit vum Lëtzebuenger Vollek am Sträit fir de Fridden an d'Fräiheet.

Lëtzebuerg, den 8. Oktober 1972.

D'Membre vun der Regierung :

Pierre Werner	Marcel Mart
Eugène Schaus	Camille Ney
Jean-Pierre Buchler	Emile Krieps
Jean Dupong	Jacques Santer.
Gaston Thorn	

De nombreuses personnalités participèrent en l'église cathédrale de Luxembourg, au Monument du Souvenir, à la Croix de Hinzert et au Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise aux cérémonies de la Journée de Commémoration Nationale, autour de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, notamment les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, Monsieur



Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre des Travaux Publics, Monsieur Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, Monsieur Jacques Santer, Secrétaire d'Etat, de nombreux parlementaires, de représentants de la Cour Supérieure de Justice, du Conseil d'Etat, de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, les échevins de la Ville de Luxembourg, M. Fernand Loesch, Président du Conseil National de la Résistance, de fortes délégations d'associations patriotiques, d'anciens combattants français et luxembourgeois, de maquisards, de la résistance, des enrôlés de force, de la Ligue des Invalides et Mutilés de guerre, de scouts, des mouvements de la jeunesse et des élèves de l'enseignement moyen, secondaire, pédagogique et technique.

Le service pontifical fut célébré par Son Excellence Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg. Le programme musical fut exécuté par la maîtrise de la cathédrale, sous la direction du professeur M. René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

À l'issue du service religieux un important cortège se rendit au Monument du Souvenir. Le cortège fut composé de la musique militaire, d'un détachement de l'Armée, des membres du Conseil National de la Résistance, des anciens combattants, maquisards, prisonniers et déportés politiques, résistants, enrôlés de force, mutilés de guerre, des membres de la Fédération Nationale des Scouts du Luxembourg, de la Fédération Nationale des Eclaireurs du Luxembourg, de l'Association des Girl-Guides du Luxembourg, des élèves des divers établissements d'enseignement et de la population.

En présence d'une foule recueillie, des couronnes de fleurs furent déposées sur la dalle du Monument du Souvenir par Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur,

par Monsieur Léon Bollendorff, 1<sup>er</sup> Echevin de la Ville de Luxembourg et par les représentants des organisations patriotiques.

Tandis que le monument fut fleuri, la musique militaire exécutait la « Sonnerie aux Morts ».

Les mêmes manifestations eurent lieu ensuite à la Croix de Hinzert, où des fleurs furent déposées par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Léon Bollendorff, 1<sup>er</sup> Echevin de la Ville de Luxembourg, les représentants du Conseil National de la Résistance, de l'« Union », de la Fédération des Victimes du Nazisme, Enrôlés de Force, de la L. P. P. D., de la L. L. M. I. G., de l'U. P. A. F. I. L., de l'Amicale Natzweiler-Struthof et de l'Amicale néerlandaise Natzweiler.

En présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, une cérémonie de commémoration se déroula dans l'après-midi du 8 octobre devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise, où s'étaient réunis les membres du Corps diplomatique, de fortes délégations des associations des Anciens Combattants, de la Fédération des Victimes du Nazisme, Enrôlés de Force et des associations patriotiques en vue de commémorer le trentième anniversaire de la grève de 1942 à la suite de l'enrôlement forcé des Luxembourgeois dans la « Wehrmacht ».

Après la revue des troupes par Son Altesse Royale le Grand-Duc et Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse déposèrent une couronne de fleurs devant la Flamme du Souvenir, tandis qu'un détachement d'honneur de l'Armée exécutait la « Sonnerie aux Morts ». Après avoir ranimé la Flamme du Souvenir, Leurs Altesses Royales pénétrèrent à l'intérieur du Monument pendant que la chorale « Jong Letzeburg » interprétait un chant religieux.

La cérémonie fut clôturée par l'exécution de l'hymne national et ensuite la très nombreuse assistance visita le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise.

# Le complexe sidérurgique d'ARBED à Esch-sur-Alzette

Nous reproduisons ci-après les passages essentiels d'une allocution prononcée par Monsieur Jean-Marc Wagener, Directeur d'ARBED-Esch-Belval, à l'occasion de la visite officielle à la division d'Esch-Belval, le 28 octobre 1972, de Son Excellence Monsieur le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie.

L'ensemble des installations sidérurgiques d'ARBED à Esch-sur-Alzette comprend deux usines intégrées — ARBED-Esch-Belval et ARBED-Esch-Schiffange —, ainsi qu'une usine à fonte, ARBED-Terre Rouge, qui est située à mi-distance entre les autres et dont la production de fonte est entièrement acheminée vers l'aciérie de Schiffange. ARBED-Terre Rouge possède, en dehors des hauts fourneaux, une centrale électrique ainsi qu'une centrale à oxygène. Elle appartient administrativement à la division de Belval. Les trois usines du complexe d'Esch sont reliées entre elles par des chemins de fer privés, une conduite à gaz, une conduite à eau et des lignes électriques, de sorte qu'elles peuvent être considérées comme une seule unité de production.

Celle-ci possède une capacité annuelle de 2,6 millions de tonnes d'acier-lingots, dont 1,6 million sont produites à Belval et 1,0 million à Schiffange. L'usine sidérurgique d'ARBED-Differdange, avec une capacité qui s'élèvera sous peu à 2,4 millions de tonnes d'acier, est située à 10 km au nord-ouest de Belval et sera bientôt raccordée par chemin de fer privé à l'usine d'ARBED-Esch-Belval. Le complexe sidérurgique élargi d'Esch-sur-Alzette - Differdange pourra dès lors être considéré comme une unité de production capable de produire 5,0 millions de tonnes d'acier. Deux autres usines, produisant au total 800 000 tonnes d'acier par an, à Dudelange et à Dommeldange près de Luxembourg, complètent le tableau décrivant la capacité de production totale des usines sidérurgiques de la société ARBED au Grand-Duché de Luxembourg, à savoir 5 800 000 tonnes d'acier par an.

Le sigle ARBED est composé des initiales des noms suivants : Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, les trois derniers mots étant les noms de localités dans lesquelles étaient installées les aciéries qui, en fusionnant en 1911, formèrent l'ARBED. Le capital de la société anonyme ARBED s'élève à 6,5 milliards de francs luxembourgeois et est représenté par 1 950 000 parts sociales. Environ 30% de ces actions appartiennent à parts égales à deux groupes financiers belge et français, alors que les 70% restants reviennent à des particuliers de toutes nationalités, parmi lesquels le groupe luxembourgeois est un des plus importants. La production d'acier a atteint 10,139 millions de tonnes en 1971 dans les diverses usines où la société détient une participation déterminante. Un peu plus de la moitié a été élaborée au Grand-Duché de Luxembourg, alors que le reste a été obtenu en Allemagne de l'Ouest et en Belgique. Les activités du groupe ARBED ne sont pas confinées

dans la seule fabrication de l'acier. Elles comprennent également des exploitations minières en Allemagne fédérale, en France et au Brésil, ainsi que des tréfileries et des usines produisant de l'équipement électrique en Allemagne, en Belgique et en Autriche. L'effectif total du personnel ouvrier et employé des divisions de la société-mère s'est élevé à 31 000 personnes en 1971, alors que le chiffre d'affaires a atteint 29 milliards de francs luxembourgeois durant la même année. Les investissements ont été ces dernières années de l'ordre de 2 à 2,5 milliards de francs luxembourgeois par an.

Voici les principales particularités techniques de l'usine d'ARBED-Esch-Belval :

Les minerais locaux, fournis par des mines situées dans un rayon de 10 à 15 km, sont conditionnés dans une installation de préparation des minerais qui compte parmi les plus grandes et les plus modernes du monde. Les quelque 10 000 tonnes d'agglomérés produites journellement par cette installation, sont enfournées dans des hauts fourneaux de grand diamètre, équipés suivant les dernières connaissances de la technique moderne. Les hauts fourneaux A et B de Belval, possédant des volumes utiles de 1400 et de 1800 m<sup>3</sup>, produisent ainsi 100 000 tonnes de fonte par mois.

Cette préparation poussée des minerais, permettant à la fois l'abaissement de la consommation de coke et l'utilisation de hauts fourneaux de grande capacité, est une option essentielle que notre société a prise pour conserver la compétitivité de nos minerais locaux pauvres par rapport aux minerais d'importation riches.

La production de l'acier est réalisée en partie dans une aciérie Thomas fonctionnant à l'air enrichi à l'oxygène et en partie dans une aciérie LD-AC comprenant deux creusets de 125 tonnes. Permettez-moi de vous rappeler que le procédé LD-AC de fabrication de l'acier a été mis au point par des membres du personnel technique de l'ARBED à l'usine de Dudelange.

Le département laminoir comprend 7 trains de laminoir produisant une large gamme de produits tels que les poutrelles, les palplanches, les aciers marchands, les ronds à béton et les feuillards. La fabrication de produits finis s'élève à 100 000 tonnes par mois, dont 45 000 tonnes de feuillards.

Il reste à signaler que les caractéristiques principales de la sidérurgie luxembourgeoise en général sont l'utilisation de minerais très pauvres — 26 à 27% de fer — et l'importation de la totalité des besoins en coke. Le sous-sol luxembourgeois ne renferme, en effet, pas de charbon et le combustible nécessaire aux hauts fourneaux est importé sous forme de coke en provenance de cokeries situées principalement en Allemagne fédérale. Le bilan énergétique de nos usines se base par conséquent sur le gaz de haut fourneau et le fuel.

# Le parc automobile au Grand-Duché de Luxembourg en 1971

Le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques (STATEC) a publié récemment une étude consacrée au parc automobile au Grand-Duché de Luxembourg en 1971. Nous reproduisons ci-après les parties essentielles de cette étude.

## Evolution générale

Au premier janvier 1972, le parc de véhicules automobiles a atteint le chiffre record de 128 138 unités. Rappelons que les chiffres de 25 000, 50 000, 75 000 et 100 000 véhicules avaient été atteints respectivement en 1953, 1957, 1963 et 1967.

Au cours de l'année 1971 le parc des véhicules a augmenté de 7 322 unités en passant de 120 816 unités au 1. 1. 1971 à 128 138 unités au 1. 1. 1972. Cette augmentation correspond à un taux de 6,1% légèrement inférieur aux taux constatés pour les périodes 1969/70 (6,3%) et 1970/71 (6,2%). L'expansion du marché automobile ne s'est donc guère affaiblie.

Le parc automobile se composait comme suit au 1. 1. 1972 :

Voitures particulières et commerciales	102 163	79,7%
Camions et camionnettes	8 671	6,8%
Tracteurs agricoles	9 306	7,2%
Motocyclettes	3 686	2,9%
Véhicules spéciaux (y compris véhicules agricoles)	3 717	2,9%
Autobus et autocars	595	0,5%
	<u>128 138</u>	<u>100,0%</u>

## La densité automobile

L'accroissement rapide et constant du nombre de véhicules a encore fait monter la densité automobile qui pourtant avait atteint depuis 1966 le degré le plus élevé du Marché Commun.

Au 1. 1. 1971 la densité automobile s'établissait comme suit : par rapport au nombre d'habitants, le pays comptait 355 véhicules, dont 268 voitures particulières et commerciales pour 1000 habitants. Ces rapports sont passés à respectivement 374 et 288 au premier janvier 1972.

Par rapport à la population active l'évolution a été la suivante en ce qui concerne les voitures particulières et commerciales :

Situation au premier janvier	Voitures	Population active intérieure	Voitures pour 1000 personnes actives
1948 . . .	5 286	135 139	39
1961 . . .	37 042	135 500	273
1968 . . .	72 827	138 800	525
1970 . . .	84 816	140 400	604
1971 . . .	91 186	143 900	634
1972 . . .	98 813	147 600	669

Deux personnes actives sur trois disposent donc désormais d'une voiture particulière.

Enfin, il convient de relever qu'au 1. 1. 1972 le Grand-Duché comptait 50 véhicules par km<sup>2</sup> et 28 par km de route.

## Densité de la motorisation au 1. 1. 1972

	Voitures	Véhicules	Ménages	Habitants	Voitures pour 1000 ménages	Voitures pour 1000 habitants	Véhicules pour 1000 habitants
Luxembourg-Ville . . .	29 392	34 359	27 965	78 032	1 051	377	440
Capellen . . . . .	6 231	8 028	6 568	21 812	948	286	268
Esch . . . . .	30 912	35 831	38 443	115 257	804	268	310
Luxembourg-Campagne	8 255	9 787	8 117	26 533	1 017	265	369
Mersch . . . . .	4 063	5 434	4 175	14 303	973	284	380
Clervaux . . . . .	2 503	4 378	2 745	9 578	912	261	457
Diekirch . . . . .	5 285	7 116	5 436	20 074	972	263	354
Redange . . . . .	2 695	4 378	2 872	10 332	938	261	424
Vianden . . . . .	738	1 022	725	2 719	1 018	271	376
Wiltz . . . . .	2 715	4 145	3 031	10 066	896	270	412
Echternach . . . . .	2 734	3 945	3 042	9 971	899	274	396
Grevenmacher . . . .	3 803	5 472	4 307	15 460	883	246	354
Remich . . . . .	2 837	4 243	3 174	10 863	894	261	391
Total . . . . .	<u>102 163</u>	<u>128 138</u>	<u>110 600</u>	<u>345 000</u>	<u>924</u>	<u>296</u>	<u>371</u>

En examinant ce tableau, on constate tout d'abord la concentration du parc de véhicules dans les cantons où se trouve rassemblée la majeure partie de la population luxembourgeoise. Dans les cantons de

Luxembourg-Ville, Luxembourg-campagne et Esch-sur-Alzette, c'est-à-dire une surface qui correspond à seulement 18,6% de la superficie du pays, se trouvent établis 219 822 habitants (63,7% du total) et

74 525 ménages (67,4% du total); ces trois cantons comptent 68 955 voitures (67,1% du total) et 79 977 véhicules (62,4% du total).

La densité de voitures est particulièrement élevée dans la capitale, qui compte plus d'une voiture par ménage. Tel est le cas également de Luxembourg-campagne, et assez paradoxalement du canton de Vianden.

A l'opposé de la capitale on notera, en bas de l'échelle, la densité faible du canton industriel d'Esch-sur-Alzette, qui ne compte que 804 voitures pour 1000 ménages. Mais il faut remarquer que le parc

de voitures de ce canton s'est accru au même rythme que celui de la capitale au cours de l'année écoulée (11,1%) et que, de toute façon, le taux de motorisation y est élevé : 4 voitures pour 5 ménages.

En ce qui concerne le nombre de véhicules pour 1000 habitants, il y a lieu de relever qu'ici la ville de Luxembourg ne vient plus en tête du classement. Avec 440 véhicules, elle ne vient qu'en deuxième position, après le canton de Clervaux (457 véhicules), qui possède un parc important de tracteurs agricoles (1191) alors que la capitale n'en compte que 140.

## Nouvelles diverses

### Télégrammes de condoléances

A l'occasion de l'attaque terroriste contre l'équipe olympique israélienne à Munich, Son Altesse Royale le Grand-Duc et Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, ont envoyé le 6 septembre 1972 des télégrammes de condoléances en Israël dont nous reproduisons le texte ci-après :

*Télégramme de condoléances de Son Altesse Royale le Grand-Duc à Monsieur Zalman Shazar*

Son Excellence Monsieur Zalman Shazar,  
Président de la République d'Israël  
Palais du Gouvernement  
Jérusalem

La terrible nouvelle m'a profondément bouleversé. Je m'incline avec grande émotion devant vos athlètes morts dans la fleur de l'âge. Mes pensées vont spécialement vers leurs familles et les sportifs d'Israël qui viennent de subir une perte cruelle. La Grande-Duchesse se joint à moi pour vous adresser en Notre nom et en celui du peuple luxembourgeois nos condoléances très émues et nos sentiments de profonde sympathie.

Jean  
Grand-Duc de Luxembourg

*Télégramme de condoléances de Monsieur Gaston Thorn adressé à Monsieur Abba Eban*

Son Excellence Monsieur Abba Eban  
Ministre des Affaires Etrangères d'Israël  
Hkirya Ramena  
Jérusalem

Bouleversé par l'issue tragique de l'odieuse attaque terroriste menée contre l'équipe olympique de votre pays à Munich, je vous prie d'accepter l'expression des condoléances les plus émues du Gouvernement et du peuple luxembourgeois. Je tiens à vous assurer en ce moment de deuil combien le Gouvernement et le peuple luxembourgeois partagent la consternation et l'indignation de l'ensemble de l'opinion mondiale à l'égard d'agissements criminels qui déshonorent

non seulement leurs auteurs mais également la cause qu'ils croient poursuivre.

Amicalement à vous,

Gaston Thorn  
Ministre des Affaires Etrangères  
du Grand-Duché de Luxembourg

*Télégramme de condoléances de Monsieur Gaston Thorn adressé à Monsieur Walter Scheel*

Son Excellence Monsieur Walter Scheel  
Ministre des Affaires Etrangères  
de la République Fédérale d'Allemagne  
Bonn

A l'occasion de l'issue tragique de l'action criminelle menée contre l'équipe olympique israélienne à Munich, je vous exprime en mon nom personnel et au nom du Gouvernement et du peuple luxembourgeois nos très sincères condoléances.

Gaston Thorn  
Ministre des Affaires Etrangères  
du Grand-Duché de Luxembourg

Avant de présenter à la presse luxembourgeoise le Budget 1973, le 6 septembre 1972, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au nom du Gouvernement luxembourgeois, a fait la déclaration suivante à la suite de l'attaque terroriste à Munich :

Iert mer op den eigentleche Sujet vun onser Pressekonferenz iwergin, wollt ech iewer hei, well mer d'Geléeheit gebueden as, am Numm vun der Lëtzebuerger Regierung ons Abschei an ons Stupeur zum Ausdrock bréngen, wéinst dénen Evénementer déi sech gëschter zu München ofgespillt hun.

Mir wëssen, datt de Procédé fir Geiselen ze huelen an domatt praktesch onschëlleg Victimen ze maan, ënner Chantage an Drock, datt dat ee vun deenen abscheilegsten Procédéen as déi leider ze vill oft an der Geschicht och gebraucht si gin. Wann se besonnesch abscheileg sin an engem Krich, da sin se et, ech géng bal soen, nach méi, besonnesch a Friddens-



zeiten an engem Moment wou zu München sech Evénementer ofgespillt hun déi dem Fridden an der Entente ënnert de Völker sollten déngen.

Ech mengen, irgend eng Cause, villméi, et gët keng Cause déi op déi Méthoden kann verdédegt gin an déi och zu engem gléckleche Resultat kënnit féieren. An deem Sënn nach eng Kéier am Numm vun der Lëtzebuerger Regierung verneigen ech mech virun dénen Affer vun dénen Evénementer an ech hoffen, datt déi olympesch Idée méi staark as wéi den Haass, wéi d'Violenz, déi, leider, an déne leschte Méint a Joeren sech ëmmer méi an der Welt breet mécht.

### Communautés Européennes

Au mois d'octobre 1972, le *Conseil des Communautés Européennes* a tenu quatre sessions au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. La session des 2 et 3 octobre réunissait les Ministres de l'Agriculture, celle des 9 et 10 octobre les Ministres des Affaires Etrangères, celle des 30 et 31 octobre et du 1<sup>er</sup> novembre les Ministres de l'Agriculture et celle des 30 et 31 octobre les Ministres des Finances des Communautés Européennes. Cette dernière session a été consacrée essentiellement à l'examen de la communication de la Commission sur les actions à mener contre l'inflation, examen qui s'est déroulé avec la participation des représentants des trois nouveaux pays adhérents.

Le *Parlement européen* a tenu deux sessions extraordinaires les 20 et 21 septembre 1972 au Centre européen de Kirchberg.

Le 10 octobre 1972 s'est tenue au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg la 13<sup>e</sup> session du *Conseil d'Association CEE-EAMA*. L'ordre du jour de cette session prévoyait surtout l'accession de l'Ile Maurice à la Convention de Yaoundé.

### Conférences et congrès internationaux

La Commission des Communautés européennes a organisé du 11 au 13 octobre 1972 à Luxembourg des journées d'information consacrées à la *lutte technique contre les poussières dans les mines*, en présence notamment de Monsieur Jacques Santer, Secrétaire d'Etat au Ministère du Travail.

A l'occasion de la session extraordinaire du Parlement européen, les 20 et 21 septembre 1972, le bureau élargi de l'Union régionale des capitales de la Communauté européenne (*U.R.C.C.E.*) s'est réuni à Luxembourg.

Le premier congrès mondial de la Confédération internationale des sociétés populaires de musique (*C.I.S.P.M.*), organisé par l'Union Grand-Duc Adolphe, s'est déroulé du 28 septembre au 2 octobre 1972 à Luxembourg. Les thèmes du congrès furent les suivants : dénomination uniforme des instruments à vent, notation uniforme pour la musique à vent, les différentes compositions pour instruments à vent, l'orchestre des jeunes. Pendant la durée du congrès

mondial, une exposition d'instruments à vent et de littérature musicale s'est tenue au Foyer du Nouveau Théâtre.

Du 17 au 22 septembre 1972 s'est tenu à Luxembourg le congrès de l'*Institute of Journalists*. La séance d'ouverture du congrès fut rehaussée par la présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et marquée par des discours de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Albert Borschette, membre de la Commission des Communautés européennes, Monsieur R. Legrand-Lane, Directeur général du Parlement européen et de Monsieur Henry R. Douglas, Président de l'*Institute of Journalists*. En dehors des travaux du congrès, les journalistes anglais ont notamment visité l'usine d'ARBED-Esch-Belval, Villeroy & Boch, la SEO de Vianden, la Ville d'Echternach et les caves coopératives de Wormeldange.

A Luxembourg a lieu, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'*Association luxembourgeoise des ingénieurs et industriels*, marqué par une séance académique au cours de laquelle Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, a évoqué le thème : « La deuxième expérience industrielle au Grand-Duché ».

Les présidents et secrétaires généraux de la Confédération européenne des syndicats libres (*C.I.E.S.L.*) se sont réunis le 4 octobre 1972 à Luxembourg sous la présidence de Monsieur Mathias Hinterscheid, Président de la Confédération Générale du Travail. La réunion à Luxembourg a été organisée en vue de la création d'un syndicat supranational, le Syndicat libre européen.

Le 12<sup>e</sup> congrès international de la Confédération internationale des associations d'experts et de conseils (*C.I.D.A.D.E.C.*) s'est déroulé du 5 au 7 octobre 1972 à Luxembourg, sur le thème : « Définition de l'expert agréé et assermenté, ses devoirs, ses obligations, ses droits ».

Dans le cadre du séminaire international « *Cours d'été - Petite Loreley* », l'Union européenne des fédéralistes du Luxembourg, la Maison de l'Europe et la Fondation du Mérite européen ont organisé le 9 août 1972 à Mersch une journée européenne consacrée aux affaires sociales européennes. Cette manifestation fut rehaussée par la présence de Monsieur Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale et de Monsieur François Vinck, Directeur général honoraire à la Commission des Communautés européennes, à qui fut remis la médaille en argent du Mérite européen. M. Vinck traita ensuite le thème : « Objectifs fonctionnels et priorités pratiques de la politique sociale communautaire ».

A Clervaux a lieu les 24 et 25 septembre 1972 l'assemblée générale de l'*Institut International des Châteaux Historiques*. A la séance d'ouverture de cette assemblée générale, des allocutions furent prononcées par Son Altesse Sérénissime le Prince de Lichtenstein, par le Baron de Tuyll, par le Comte P. de Vogüé et par M. Georges Hausemer, Directeur de



l'Office National du Tourisme. Une conférence fut également faite par M. Ed. Probst, Conseiller de Gouvernement, sur : « La restauration des châteaux du Grand-Duché ».

Du 6 au 9 octobre a lieu à Clervaux le *Congrès Esperanto des cheminots* avec la participation de 300 délégués de huit pays d'Europe. A cette occasion une exposition est ouverte au vieux château sur cette langue internationale avec des livres, images et timbres-postes Esperanto.

Les 14 et 15 octobre 1972 se sont déroulés à Echternach la rencontre européenne et la réunion annuelle de l'*Association européenne de tourisme pédestre*.

Du 24 au 27 septembre 1972 la Ville de Luxembourg a abrité le 18<sup>e</sup> congrès de l'*Union internationale de la pâtisserie-confiserie-glacierie* et du 27 au 29 septembre 1972 le congrès de la *Confédération européenne des négociants en peintures*.

### Visites internationales

Au cours d'un voyage d'études dans les pays du Benelux, les membres du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification de la *commission économique pour l'Europe de l'ONU* ont séjourné à Luxembourg du 8 au 10 septembre 1972 et ont notamment visité la cité Henri-Frommes, le Centre de Logopédie, la SEO de Vianden, la piscine couverte de Redange-sur-Attert et le SEBES à Esch-sur-Sûre. Les hôtes étrangers furent également reçus par la Ville de Luxembourg et par Monsieur Emile Krieps, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur.

Dans le cadre d'un voyage d'études, dont l'organisation fut assurée par le Service national de la Jeunesse, un groupe de jeunes *instituteurs* et institutrices, ressortissants d'Afrique, de l'Océan Indien, de Haïti et du Vietnam, ont visité le Grand-Duché du 12 au 15 août 1972. Les hôtes visitèrent e. a. des établissements d'enseignement postprimaire et des colonies de vacances.

Une vingtaine de membres de la *National Newspaper Association de Washington*, association qui représente les quotidiens et hebdomadaires à travers les Etats-Unis et servant plus de 7000 éditeurs, ont effectué une visite à Luxembourg du 14 au 16 septembre 1972, au cours d'un voyage d'études à travers les pays de la Communauté économique européenne. Les hôtes américains visitèrent notamment le cimetière militaire américain de Hamm et furent reçus par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et par Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Du 9 au 14 octobre 1972 un groupe de *journalistes roumains* a fait un voyage d'études à Luxembourg en prévision de la visite d'Etat que Monsieur Nicolae Ceausescu, Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie allait effectuer à Luxembourg les 27 et 28 octobre 1972. Les journalistes roumains ont pris contact avec les divers milieux

économique, industriel, financier et touristique du Grand-Duché.

### Relations internationales

L'échange de l'*accord culturel entre la République d'Autriche et le Grand-Duché de Luxembourg*, signé le 8 octobre 1970 à Luxembourg, a eu lieu le 6 septembre 1972 à Vienne, entre le Ministre des Affaires Etrangères, le Dr. Rudolf Kirchschlaeger et l'ambassadeur luxembourgeois pour l'Autriche, M. Marcel Fischbach. L'accord doit servir à intensifier la collaboration entre l'Autriche et le Grand-Duché dans le domaine de la recherche et des études. Il permet e. a. aux étudiants luxembourgeois de faire leurs études en Autriche et reconnaît les diplômes de fin d'études des deux Etats signataires.

La journée franco-luxembourgeoise de la *Foire Internationale de Metz* s'est déroulée le 1<sup>er</sup> octobre 1972 en présence notamment de M. J. M. Rausch, Maire de Metz, de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur et de la Justice et de très nombreuses personnalités du monde diplomatique, politique et économique des deux pays. Cette journée franco-luxembourgeoise fut marquée par une réception officielle à l'Hôtel de Ville de Metz, un déjeuner pris en commun et une visite de la Foire et du pavillon luxembourgeois.

La *Commission régionale Lorraine/Sarre/Rhénanie-Palatinat/Luxembourg* s'est réunie le 20 octobre 1972 à Luxembourg sous la présidence de M. Ernest Ley, conseiller au Ministère de l'Economie Nationale. Cette réunion fut surtout consacrée à des rapports concernant l'aménagement du territoire, les problèmes de l'eau et les liaisons ferroviaires entre les régions en question.

### BENELUX

Le *Comité de Ministres* de l'Union économique Benelux s'est réuni à Bruxelles le 18 octobre 1972 sous la présidence de M. H. Fayat, Secrétaire d'Etat belge au Commerce extérieur. Du côté luxembourgeois, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce extérieur, assistait à cette réunion. Le Comité de Ministres a élaboré la procédure relative à la préparation de la 3<sup>e</sup> Conférence intergouvernementale Benelux. Les Ministres ont pu constater que l'harmonisation des législations a enregistré des progrès appréciables dans quelques domaines. Ils ont procédé à l'institution d'un Service commun Benelux d'enregistrement des médicaments, dont les activités débiteront le 1<sup>er</sup> janvier 1973. Les Ministres ont pris acte de la fusion, depuis le 15 septembre 1972, des bureaux T.V.A. situés à la frontière belgo-néerlandaise sur l'autoroute E 10 à Meer, et ce en vue d'y améliorer la sécurité routière. Ils sont convenus également que, hormis quelques exceptions, les licences d'importation et d'exportation seront délivrées dans chaque pays partenaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1973 à tous les ressortissants du Benelux, sans distinction de nationalité. Le Comité de Ministres a finalement approuvé le 16<sup>e</sup> Rapport commun des trois Gouvernements au Conseil

interparlementaire consultatif de Benelux concernant la réalisation et le fonctionnement de l'Union économique entre les trois pays du Benelux.

### Visites officielles à Luxembourg

Le Premier Ministre de l'Île Maurice, Sir Seewoosagur Ramgoolam, et le Ministre des Affaires Étrangères, Monsieur Gaëtan Duval, sont venus le 10 octobre 1972 à Luxembourg pour assister à la 13<sup>e</sup> session du Conseil d'Association CEE-EAMA. A l'occasion de leur séjour à Luxembourg, S. Exc. le Premier Ministre et S. Exc. le Ministre des Affaires Étrangères de l'Île Maurice furent reçus en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'État, Président du Gouvernement.

### Economie

Du 20 au 22 septembre 1972 une mission économique roumaine, comprenant notamment Son Excellence Monsieur Manea Manescu, Vice-Président du Conseil d'État, Président du Conseil Economique, séjournait à Luxembourg pour prendre contact avec les milieux économiques du Grand-Duché, dont l'ARBED et la Bourse de Luxembourg. Des entrevues furent également prévues avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Économie Nationale et Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur.

Une mission économique luxembourgeoise, sous la conduite de Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Économie Nationale, du Tourisme et des Transports, s'est rendue en Roumanie au début du mois d'octobre 1972. La délégation comprenait, outre le chef de délégation M. Albert Duhr, Ministre Plénipotentiaire au Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur; M. Pierre Hamer, Commissaire du Gouvernement au Ministère des Transports; M. Armand Simon, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Économie Nationale; M. Frank Meyer, Directeur général adjoint de l'ARBED à Luxembourg; M. Carlo Hemmer, Directeur de la Chambre de Commerce à Luxembourg; M. Lucien Jung, Directeur de la Fédération des Industriels à Luxembourg; M. Roger Sietzen, Directeur de Luxair S. A.; M. Edouard Legille, Directeur de la S. A. des Anciens Etablissements Paul Wurth à Luxembourg; M. Roger Ehrman, Directeur, Minerais S. A. Luxembourg. Un accord aérien, qui sert à intensifier les contacts humains et le mouvement touristique a été paraphé, tandis que des discussions sur un accord touristique ont été entamées. Signalons encore qu'un contrat de vente, portant sur 1 million de dollars, a pu être conclu sur place, rendant possible des fournitures d'une usine luxembourgeoise. Monsieur Marcel Mart, chef de la délégation luxembourgeoise, a été reçu, en guise de conclusion des contacts, par Monsieur Ceausescu, Président du Conseil d'État de la République Socialiste de Roumanie, et par Monsieur Manescu, Vice-Président du Conseil d'État, Président du Conseil Economique.

Une délégation officielle tchécoslovaque, présidée par M. Ivan Peter, Vice-Ministre du Commerce Extérieur, est venue à Luxembourg du 23 au 25 octobre 1972 pour prendre part aux « Journées de l'économie tchécoslovaque », organisées par la Chambre de Commerce de Tchécoslovaquie, en collaboration avec le Ministère luxembourgeois des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur, le Ministère de l'Économie Nationale, la Chambre de Commerce du Grand-Duché et la Fédération des Industriels Luxembourgeois. Les « Journées de l'économie tchécoslovaque » avaient pour objet de mieux renseigner les milieux industriels, scientifiques et financiers luxembourgeois sur l'état actuel de l'industrie tchécoslovaque et les possibilités qui existent dans le domaine de la coopération industrielle, technique et scientifique entre les deux pays. Plusieurs séances de travail et des rencontres individuelles furent prévues ainsi que des contacts officiels avec les autorités luxembourgeoises.

### Banque Européenne d'Investissement

Au début du mois de septembre 1972, la Banque Européenne d'Investissement a accordé à la société *Stahlwerke Röchling-Burbach GmbH* un prêt d'une contre-valeur de 25 millions de Deutsche Mark (7,1 millions d'unités de compte), qui sera affecté à la construction, à Völklingen (Sarre), d'un train à fil à quatre lignes. Le prêt, dont le taux d'intérêt est de 7,5% l'an, a une durée de 9 ans.

La B. E. I. a signé au mois de septembre 1972 à Francfort le contrat relatif à l'émission sur le marché allemand des capitaux d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 100 millions de Deutsche Mark (27,3 millions d'unités de compte) qui a été pris ferme par un syndicat de banques allemandes, sous la direction de la Deutsche Bank AG. Le produit de l'emprunt sera utilisé par la Banque pour ses opérations ordinaires de prêts.

La B. E. I. a signé au mois d'octobre 1972 à Luxembourg un contrat relatif à l'émission d'un emprunt obligataire de 50 millions de dollars. L'emprunt a été pris ferme par un syndicat international constitué à l'initiative de la Banca Commerciale Italiana S.p.A. Le produit de l'emprunt sera utilisé par la B. E. I. pour ses opérations ordinaires de prêts.

### Banques

Le 8 août 1972 a été signé un euro-emprunt du Royaume de Danemark libellé en francs luxembourgeois d'une valeur totale de 800 millions. L'emprunt a été pris ferme par un syndicat de banques, dirigé par la *Banque Internationale à Luxembourg S. A.* La B. I. L. a dirigé un autre syndicat de banques, qui, au début du mois d'octobre 1972, a pris ferme un euro-emprunt de 500 millions de Flux Slater, Walker International Finance Ltd. garanti par Slates, Walker Securities Limited.

Le 20 septembre 1972 eut lieu la signature des contrats relatifs à l'emprunt de 500 millions de Flux émis par le Fonds de Rétablissement du Conseil de l'Europe pour les Réfugiés Nationaux et les Excé-

dents de Population en Europe. L'emprunt a été pris ferme par un syndicat international de banques dirigé par la *Banque Lambert-Luxembourg S. A.*

Le 11 août 1972 ont été signés à Luxembourg les contrats concernant l'emprunt de 800 millions de francs luxembourgeois émis par International Standard Electric Corporation, tandis que le 17 août eut lieu la signature des contrats relatifs à l'emprunt de 800 millions de Flux émis par Grand Metropolitan Hotels Limited, le 6 septembre celle des contrats relatifs à l'emprunt de 800 millions de Flux émis par Reed International Limited et le 13 septembre celle des contrats relatifs à l'emprunt de 800 millions de Flux émis par la Ville d'Oslo. Dans les quatre cas, la *Kredietbank S. A. Luxembourgeoise* a signé au nom d'un syndicat international de banques.

### Industries

Le 10 octobre 1972 a été inaugurée la nouvelle usine *FAN International*, située entre Dudelange et Bettembourg. La cérémonie d'inauguration a été rehaussée par la présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, Monsieur Emile Krieps, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur, Monsieur Jacques Santer, Secrétaire d'Etat au Ministère du Travail, Monsieur Emmanuel Tesch, Président de l'ARBED, Monsieur Tom Pearec, Président de la National Standard, Monsieur Alphonse Helfen, Président du Conseil d'administration de *FAN International* et Monsieur André Heinisch, Directeur. *FAN International* est une société de droit luxembourgeois fondée le 9 juillet 1970 par l'ARBED et la firme américaine National-Standard Company, de Niles (Michigan). Son capital de Flux 500 millions est souscrit à raison de 50% par chacune des deux sociétés fondatrices. Son objet est la production et la commercialisation de fils et câbles métalliques, le « steelcord », utilisé principalement pour l'armature de pneumatiques à carcasse radiale. L'usine de Dudelange-Bettembourg occupera initialement environ 300 personnes et produira quelque 6000 tonnes de « steelcord » par an.

Le 22 septembre 1972, la Société Minière et Métallurgique de Rodange (*M. M. R.*) a fêté son centenaire en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Monsieur Jean Dupong, Ministre du Travail, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale et de nombreuses personnalités du monde diplomatique, politique, économique et industriel. Constituée le 28 novembre 1872 par le groupe Collart Frères et l'industriel irlandais Thomas Byrne avec un capital de 3 millions, la S. A. des Hauts Fourneaux de Rodange devient, en 1905, une division de la S. A. Ougrée-Marhay, puis retrouve son autonomie en 1935 sous l'appellation S. A. Minière et Métallurgique de Rodange. En 1971, la *M. M. R.*, qui emploie près de 3000 salariés, produit 564 000

tonnes d'acier, son chiffre d'affaires étant voisin de 3 milliards de francs.

La S. A. Fonderie et Ateliers de Mersch (*F.A.M.*) a inauguré le 12 octobre 1972 ses nouvelles installations, en présence notamment de Son Altesse Royale le Prince Charles. Rappelons que *F.A.M.* emploie actuellement 200 personnes et se trouve en pleine expansion économique.

Le 28 septembre 1972 eut lieu à Troisvierges l'inauguration des nouveaux locaux de l'entreprise *Paduabekleidung W. Giliesen et Co*, en présence de Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur et de la Justice. Mentionnons que l'entreprise a effectué un investissement de plus de 9 millions de francs et pourra employer un effectif de 80 à 140 personnes.

### Affaires sociales

Par application des dispositions de la loi du 28 avril 1972 portant modification de l'article 11, paragraphe 1<sup>er</sup>, de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, une *tranche indiciaire* sera échue le 1<sup>er</sup> novembre prochain, la moyenne semestrielle de l'indice pondéré des prix à la consommation ayant dépassé la cote d'échéance de 187,06.

Ces dispositions étant également applicables pour le calcul du *salaire social minimum* en vertu de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 3, de l'arrêté grand-ducal du 22 avril 1963 portant nouvelle fixation et réglementation du salaire social minimum, le taux mensuel du salaire social minimum, tel qu'il a été fixé en dernier lieu par règlement grand-ducal du 30 octobre 1970, sera de 8 306,— francs à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain. Ce montant correspond à la cote d'application de 189,86 qui est égale à la cote d'échéance de 187,06 préindiquée, majorée de 2,5%.

Le taux du salaire social minimum est applicable à tous les ouvriers et employés, masculins et féminins, d'aptitude physique normale, âgés de 18 ans accomplis, à l'exception des gens de maison ainsi que des travailleurs de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture.

Par application de l'article 18 de la loi du 28 octobre 1969, concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs, les taux du salaire social minimum applicables aux travailleurs masculins et féminins âgés de moins de 18 ans accomplis sont fixés comme suit en pourcentage des taux applicables aux travailleurs adultes : de 17 à 18 ans : 80% ; de 16 à 17 ans : 70% ; de 15 à 16 ans : 60%.

Pour les travailleurs jouissant des qualifications professionnelles spécifiées à l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 25 juin 1965 les taux du salaire social minimum sont à majorer de 20%.

Il est rappelé encore que conformément à l'article 119 du Traité instituant la Communauté Economique Européenne ainsi qu'à la résolution du 30 décembre 1961 de la Conférence des Etats Membres de la C.E.E. aucune discrimination entre les salaires masculins et les salaires féminins n'est autorisée.

Rappelons enfin que sous le régime antérieur à la loi du 9 décembre 1970 portant réduction et réglementation de la durée du travail des ouvriers occupés dans les secteurs public et privé de l'économie, ce taux correspondait à une durée mensuelle de travail de 200 heures.

Or, l'article 18 de la loi précitée du 9 décembre 1970 dispose que les réductions de la durée du travail résultant de l'application de ses dispositions ne pourront entraîner une diminution de rémunération dans le chef des ouvriers. Par conséquent, l'employeur est légalement tenu de compenser les pertes de rémunération pouvant résulter des réductions de la durée de travail telles qu'elles découlent de la loi du 9 décembre 1970 par l'adaptation correspondante des salaires horaires de base.

Une délégation belge et une délégation luxembourgeoise se sont rencontrées le 26 octobre 1972 à Luxembourg et ont mis au point un projet de convention réglant les problèmes relatifs à la sécurité sociale des *travailleurs frontaliers*. Ce projet de convention porte d'une part sur l'assimilation sous certaines conditions et ce à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1972 de la résidence en Belgique à la résidence au Grand-Duché de Luxembourg pour l'octroi de la part fondamentale dans les pensions luxembourgeoises et d'autre part sur la mise en compte sous certaines conditions des années de guerre comme périodes d'assurance. Ce projet sera soumis à la signature et à l'approbation des autorités compétentes des deux pays.

### Transports

Le 26 octobre 1972 a été célébré à Luxembourg le Cinquantenaire de l'Union Internationale des Chemins de Fer (*U.I.C.*), en présence de Monsieur Marcel Mart, Ministre des Transports et de l'Energie. Relevons que dans le cadre de ces festivités une exposition de matériel ferroviaire a été inaugurée et une conférence de M. W. Wenger, Directeur du Centre des Relations Publiques de l'*U.I.C.*, a été faite sur le thème : « La collaboration passée et future entre réseaux ».

Le 18 octobre 1972 eut lieu, dans le cadre d'une journée d'information des Chemins de Fer Luxembourgeois, le voyage inaugural de la commande centralisée de la *ligne Luxembourg-Wasserbillig*, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Monsieur Marcel Mart, Ministre des Transports et de l'Economie Nationale et de nombreuses personnalités des C. F. L. Mentionnons que les investissements pour la réalisation de l'ensemble des travaux atteignent 63 millions de francs.

### Culture

Le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte vient de faire don au Grand-Duché d'un *vase tubulaire de l'époque prédynastique* en terre cuite rose provenant du Musée du Caire. Ce don constitue un témoignage de reconnaissance du Gouvernement égyptien au Gouvernement et au peuple luxembourgeois pour leur contribution au sauvetage

des monuments de Nubie. Suivant l'accord conclu entre le Gouvernement luxembourgeois et le Gouvernement de la R. A. d'Egypte le vase est exposé au Musée de l'Etat à Luxembourg.

Les 7 et 8 octobre 1972 se déroulèrent à Mondorf-les-Bains les « 5<sup>es</sup> Journées de Mondorf » en présence de Monsieur Jacques Santer, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Culturelles, de nombreuses personnalités, d'écrivains et de poètes de sept pays. Lors de l'ouverture solennelle des Journées de Mondorf, des allocutions furent successivement prononcées par M. Jules Thyès, Directeur de l'établissement thermal, Madame Anise Koltz, Présidente de l'Association des Amis des Journées de Mondorf et par Monsieur Jacques Santer, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Culturelles. Les Journées de Mondorf se poursuivaient ensuite par des séances de lecture et des discussions. Relevons que du côté luxembourgeois, des textes de J.-P. Jacobs, Cornel Meder, Michel Raus et Henri Blaise furent récités. Dans le cadre des Journées de Mondorf, un débat fut organisé dans la « Thomas-Mann-Bibliothek » entre deux écrivains français et allemand, à savoir Michel Deguy et Helmut Scheffel sur le thème : « Littérature et politique ».

L'*Université Internationale de Sciences Comparées de Luxembourg* vient de publier son programme d'hiver 1972/73 de la session d'études économiques luxembourgeoises, dont les sujets sont les suivants : Introduction à la comptabilité nationale, par M. Georges Als, Directeur du STATEC, Luxembourg, Professeur extraordinaire à l'Université de Bruxelles — Des ratios au tableau de bord dans l'entreprise, par M. Guy Bernard, Dipl. H.E.C., Membre de l'Institut Français des Experts Comptables et de l'Ordre des Experts Comptables Luxembourgeois, Luxembourg — Les nouvelles méthodes budgétaires dans le secteur public : la programmation budgétaire pluri-annuelle et la rationalisation des choix budgétaires, par M. Corneille Bruck, Directeur de l'Inspection Générale des Finances, Luxembourg — La législation bancaire luxembourgeoise dans la perspective de la C.E.E., par M. Albert Dondelinger, Commissaire au Contrôle des Banques, Luxembourg — Problèmes de l'aménagement du territoire au Grand-Duché de Luxembourg, par M. Carlo Hemmer, Directeur de la Chambre de Commerce, Luxembourg — Problèmes des petites et moyennes entreprises dans l'économie actuelle, par M. Ernest Ley, D<sup>r</sup> ès sc. écon., Conseiller de Gouvernement adjoint, Ministère de l'Economie Nationale, Luxembourg — L'économie de petit espace - Le cas particulier de l'économie luxembourgeoise, par M. Ernest Muhlen, D<sup>r</sup> ès sc. écon., Chef du Bureau de liaison de la Commission auprès de la Banque Européenne d'Investissement, Luxembourg — L'avenir de la place financière de Luxembourg dans un Marché Commun élargi, par M. Fernand Rau, Attaché de Direction à la Kredietbank S. A. Luxembourgeoise, Luxembourg — Luxembourg, An 2000 : Problèmes particuliers : 1. le remembrement communal, 2. la protection de l'environnement, 3. les infrastructures de transport, par M. Adrien Ries, Chef de Division à la Commission des Communautés



Européennes, Bruxelles — L'Automobile dans l'économie luxembourgeoise, par M. Adrien Ries, Chef de Division à la Commission des Communautés Européennes, Bruxelles — Tendances et responsabilités de l'entreprise multinationale dans les années à venir, par M. Marcel Rippinger, Management Development and Training Manager, Uniroyal, Inc. — Les modèles d'entreprises, par M. Norbert Rischette, Ing. E.C.P., Chef de Service d'Arbed, Luxembourg — Les échanges économiques du Grand-Duché de Luxembourg avec les pays de l'Est, membres du Conseil d'Entr'aide Economique (Comecon), par M. Jules Stoffels, D<sup>r</sup> ès sc. écon., Professeur de sciences économiques et sociales, Luxembourg — Quelques problèmes importants du syndicalisme luxembourgeois, par M. Jules Stoffels, D<sup>r</sup> ès sc. écon., Professeur de sciences économiques et sociales, Luxembourg — Croissance économique et/ou progrès social, par M. Antoine Wehenkel, Ing. E.C.P., Directeur Général Honoraire des C.F.L., Ancien Ministre de l'Economie Nationale et du Budget — Introduction à la recherche opérationnelle, par M. Jean-Pierre Zählen, Statisticien dip. U.P., Chef du Service de Statistique Générale d'Arbed.

### Distinctions

Monsieur Walter Behrendt, Président du Parlement européen, a remis le 9 octobre 1972 à Strasbourg la médaille d'or du Parlement européen à Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés.

Le 27 octobre 1972, le Conseil et le Sénat de l'Université de Nottingham ont conféré à Monsieur Henry Cravatte, Président international du Conseil des Communes de l'Europe, le titre de docteur en droit honoris causa de l'Université de Nottingham.

### Echos de presse

Sous le titre « *L'Esprit de Colpach* », le Figaro du 5 septembre 1972 consacre la chronique suivante de Carlo Bronne, de l'Académie royale belge, à l'œuvre accomplie par Monsieur et Madame Mayrisch à Colpach :

« Me voici installé dans un vrai palais des mille et une nuit. Ma chambre donne sur un admirable parc au fond duquel on aperçoit les Ardennes. Une petite rivière le traverse; sur le devant un petit étang. La position du château rappelle tout à fait celle de Lauroy. C'est très beau. On laboure partout, les bois sont secs et roux et la terre retournée toute rose. »

Il y a cinquante ans, Jacques Rivière évoquait ainsi le décor du Grand Meaulnes et le fastueux accueil d'Emile et Aline Mayrisch en leur domaine de Colpach, haut lieu du grand-duché de Luxembourg et de l'Europe, étape historique sur la route de Paris à Bonn.

Puissant patron de la sidérurgie, créateur de l'Arbed, Mayrisch avait compris le rôle que son pays, terre d'entre-deux, pouvait et devait jouer dans les relations entre la France et l'Allemagne au lendemain

de la première guerre mondiale. Aujourd'hui que le président Pompidou soulève les acclamations de la capitale luxembourgeoise au côté de Madame son bourgmestre et que le couple grand-ducal vient déjeuner en voisin au fort de Brégançon, on imagine avec peine l'atmosphère morale qui régnait en 1922. Clemenceau nourrissait une méfiance impulsive à l'égard d'un peuple dont la langue était germanique sans que ses sentiments le fussent. Des maladresses avaient été commises; le traité de Versailles venait enfin de consacrer son indépendance. Le problème, par-dessus ses frontières, opposait le vaincu et le vainqueur tant au sujet des réparations que de la difficile reprise de leurs rapports économiques.

Surmontant les rancunes et les revendications immédiates, Mayrisch voyait plus loin et de plus haut. Il se rendait compte que les deux nations avaient besoin l'une de l'autre, que l'équilibre matériel et spirituel du continent exigeait un rapprochement excluant la haine sans empêcher la concurrence. Il fit se rencontrer chez lui écrivains et chefs d'entreprise des deux rives du Rhin et fonda le Comité franco-allemand d'information et de documentation. Ayant lu ce livre explosif : l'Allemand de Jacques Rivière, il osa le charger d'une chronique politique dans un journal luxembourgeois.

Tâche périlleuse à l'époque de l'occupation de la Ruhr ! Les plaies étaient encore à vif. Le directeur de la N.R.F. fit de longs séjours à Colpach; il y discuta avec Ernst-Robert Curtius et se trouva plongé dans le milieu pro-européen qu'animait la ferveur d'Aline Mayrisch de Saint-Hubert, traductrice de Maître Eckhart en français et des Caves du Vatican en allemand. Les entretiens de Colpach n'avaient rien d'appâté. Ni communications ni rapports. Les causeurs, autour d'une table servie ou au rythme de la promenade, se nommaient Jaspers, Jules Romains, Keyserling, Langevin, Guéhenno, Vildrac. Dans un français impeccable Walter Rathenau dialoguait avec André Gidé auquel la chambre bleue était réservée. Le soir, Jean Schlumberger lisait des vers de Claudel au coin du feu de bois. Bernard Groethuysen venait de Berlin où il était professeur, Henri Michaux de Bruxelles où il était avocat.

Tous deux sont morts en France : Emile Mayrisch dans un accident d'auto à Châlons-sur-Marne, sa femme à Cabris dans sa propriété de la Messuguière où Gide se réfugia en 1940. Le château de Colpach est devenu une maison de repos. Destination adéquate. L'idée européenne n'est-elle pas toujours convalescente de quelque chose ou de quelqu'un ? Rares sont les visiteurs qui distinguent les ombres d'un ardent hier dans ce présent paisible. Une ronde Pomone de Maillol sourit à la fécondité du potager Le Centaure de Bourdelle lutte encore sous les frondaisons. Sur le double tombeau des Mayrisch, un Penseur méditatif de Despiou se penche; une grande pensée continue de s'accomplir autour d'eux, sans eux, grâce à eux.

Le « Financial Times » a publié à la date du 8 septembre 1972 un article du journaliste anglais William Low concernant le marché Eurobond à Luxembourg. L'article en question, dont nous reprodui-

sons le texte ci-après, fut intitulé : « *Luxembourg goes Euro* » :

Ever since the Eurobond market got under way in 1963, Luxembourg has been actively involved in the development of the international capital markets. Luxembourg-registered companies are used to borrowing vehicles, many Eurobonds are quoted on the Luxembourg Stock Exchange, banks such as Kredietbank S. A. Luxembourgaise participate in both the primary and secondary sectors, and Luxembourg is the base for two issuing units — the European Unit of Account (EUA) and the Luxembourg franc.

The first international offering denominated in Luxembourg francs was launched only last June, when *Burmah Oil* successfully raised 500 m. Luxembourg francs for 15 years at 7 per cent. Since then there have been issues (all of 800m. Luxembourg francs each) by the Kingdom of Denmark, International Standard Electric Corporation, Grand Metropolitan Hotels, Reed International and the City of Oslo. All these loans carry a coupon of 6¾ per cent, with the exception of the ISEC loan, which pays an interest rate of 6½ per cent, reflecting the high credit rating of the borrower and its parent ITT.

#### Agreement

Euro Luxembourg franc, or « *Eurolux* », loans are distinguished from domestic Luxembourg franc issues by two important differences; a Eurolux issue cannot be subscribed to by a Luxembourg or Belgian resident and it is sold by an international management and underwriting group. This means that a Eurolux bond is like a Euro French franc offering in its structuring.

Apart from these conditions, there are no official restrictions on the issue of Eurolux loans. Unlike the French or German markets, there is no ceiling imposed on the volume of offerings that can be floated each month, nor is there any limit on the amount or life. However, there is a « gentleman's agreement » that the current maximum size of a loan should not exceed 800m. Luxembourg francs. But this figure is subject to change.

What are the reasons for the success of the Luxembourg franc, a currency which some people wrongly regard as a joke currency? According to Dr. A. H. Coussement, Directeur-adjoint of Kredietbank S. A. Luxembourgaise, there are four. First, the currency itself, which is tied to the Belgian franc, is very strong and can stand alongside the German mark, Dutch guilder and even the Swiss franc. Secondly, Eurobond investors, many of whom are distrustful of the dollar, are diversifying their bond portfolios with purchases of Euromark, Eurofranc, Euroguilder and Eurolux issues. Thirdly, Eurolux bonds offer a better return to investors than, for example, Euromark loans. And finally, subscribers to Eurolux issues stand a better chance of obtaining a good allotment than in the case of other non-dollar offerings.

Investors in Eurolux bonds cover a wide range. Dr. Coussement says that the bulk of demand comes from Switzerland, Japan, the Middle East and Italy.

Interest from countries like the U.K., France and West Germany is relatively small.

The outlook for the Eurolux market appears bright. Both borrowers and investors find the market attractive and there is no reason to suppose that the situation will change in the near future. Among forthcoming issues are likely to be offerings by an international agency and a Scandinavian institution.

#### EUA Change

The other units which Luxembourg banks, especially Kredietbank S.A. Luxembourgaise, have developed is the European Unit of Account (EUA). The EUA has rightly been described as a brilliant intellectual exercise in international financing techniques. However, the complexity of the EUA formula probably has prevented it from being as widely used as it deserves. Since the first EUA loan was floated in 1961, there has been a total of 41 issues valued at around 500m. EUA.

The EUA has a gold value of 0.88867088 grammes of fine gold and until last month was linked to the 17 currencies of the former European Payments Union. Under this formula, the EUA was designed to ensure a balanced spread of exchange risks between borrower and investor. The gold value of the EUA could only change when all the reference currencies change their par value and two-thirds of them in the same direction. When this happened, the EUA followed the majority group by the smallest percentage change in this sector.

One criticism directed against this definition of the EUA was that some of the reference currencies did not reflect to-day's monetary set-up. The sponsors of the EUA have now revised the formula to conform with the framework of the European economic and monetary integration. Under the revised formula, the gold value of the EUA remains unchanged and if gold is replaced as a common denominator for the expression of par values then the EUA will be defined on the basis of the new standard, which might be Special Drawing Rights.

#### Link

It has been decided to link the EUA to the currencies of the enlarged Common Market which will consist from January 1 next of the old « Six », plus the U. K., Denmark, Norway, and Ireland. The gold value of the EUA will change if all the 10 reference currencies change their par value and if an absolute majority is attained in one direction. The EUA will then be adjusted by the smallest percentage change from the majority group.

The effect of these changes should be to make the new look EUA especially interesting to borrowers and investors from the enlarged EEC. Outside the Common Market, investors from countries with weak currencies should also be attracted to the EUA. According to Kredietbank, the altered formula for the EUA may be regarded to some extent as « the forerunner of a single European currency. Indeed, once the latter exists, it will replace the 10 reference currencies and the EUA can be assimilated to this new currency. »

# Nouvelles de la Cour

## Mois de septembre

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 1<sup>er</sup> septembre 1972 annonce que, répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie et Madame Nicolae Ceausescu se rendront en visite officielle à Luxembourg les 27 et 28 octobre 1972.

\* \*

Le 19 septembre 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Kingdon Gould Jr., Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique.

\* \*

Le 20 septembre 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Madame Pierre Frieden-Kinnen, ancien Ministre.

\* \*

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 21 septembre 1972 annonce qu'à l'occasion de leur nomination au sein du Gouvernement, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, en présence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Camille Ney, nouveau Ministre et Monsieur Jacques Santer, nouveau Secrétaire d'Etat.

\* \*

Le 25 septembre 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Georg Roessler, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Fédérale d'Autriche.

## Mois d'octobre

Le 10 octobre 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Sir Seewoosagur Ramgoolam, Premier Ministre, et Monsieur Gaëtan Duval, Ministre des Affaires Etrangères de l'Île Maurice.

Le même jour, un communiqué du Maréchalat de la Cour annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

\* \*

Le 17 octobre 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience le Président et les Membres du Bureau de la Chambre des Députés.

\* \*

Le 18 octobre 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Juan Carlos Katzenstein, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Argentine.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Ismail Khelil, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Pierre Ilboudo, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Haute-Volta.

# Conseil de Gouvernement

## Réunions du mois de septembre

Le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions au cours du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et de Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement.

A l'issue des réunions des 8 et 15 septembre, le communiqué suivant a été publié : Ayant fait un tour d'horizon sur l'organisation de ses propres travaux futurs le Conseil a arrêté la liste des projets de loi auxquels il accorde un rang de priorité, liste qui sera soumise prochainement à la Chambre des Députés et au Conseil d'Etat.

Sur le vu de l'avis du Conseil Economique et Social il a procédé à un premier échange de vues au sujet du problème de la cogestion institutionnelle des travailleurs et des comités mixtes d'entreprise.

Le Conseil a approuvé la déclaration d'obligation générale de la convention collective pour les employés d'assurance.

Il a décidé de participer, à raison de 90%, aux frais de construction du collège d'enseignement moyen et professionnel, construit à Troisvierges et d'intervenir dans la même proportion dans le financement de la construction du centre HMC d'Esch-sur-Alzette.

Au cours de la réunion du 20 septembre, le Conseil a poursuivi l'examen du rapport d'experts sur la fusion des communes et a décidé de demander aux communes de se prononcer dans les 6 mois à venir sur les deux projets de schéma de fusions contenus dans ce rapport. Le Gouvernement dressera le schéma définitif au vu des remarques formulées par les communes.

Il a approuvé ensuite le projet de contrat par lequel l'Etat s'assure la collaboration d'un bureau d'études spécialisé en vue de l'élaboration du programme directeur pour l'aménagement général du territoire.

Le Conseil a approuvé un projet de loi concernant le statut des fonctionnaires entrés au service d'institutions internationales.

Il a eu un premier échange de vues au sujet des problèmes actuels de la fonction publique.

Il a délibéré sur un avant-projet de loi améliorant le régime des pensions agricoles et a donné les direc-

tives nécessaires pour l'élaboration du projet de loi définitif.

Divers arrêtés grand-ducaux élaborés au cours de la séance du Conseil et signés entretemps par S.A.R. le Grand-Duc prévoient la répartition suivante des différents porte-feuilles ministériels devenus vacants :

les Affaires Culturelles et les Cultes sont assumés par le Ministère d'Etat;

M. le Ministre Buchler prend en charge en dehors du Ministère des Travaux Publics : le Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité sociale ainsi que le Ministère de la Viticulture;

le Ministère de l'Education Nationale assume le Service National de la Jeunesse;

M. le Ministre Ney prend en charge le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de la Santé Publique;

M. le Secrétaire d'Etat Santer a reçu des délégations de compétence de la part du Ministre d'Etat pour les Affaires Culturelles et les Cultes et de la part du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale pour les affaires relevant du Travail.

Au cours de la réunion du 29 septembre, le Conseil a procédé à un premier échange de vues sur le projet de loi portant réforme du salaire social minimum.

Il a entendu un rapport de Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale sur l'état d'avancement des travaux concernant la réforme des caisses de maladie.

Le Conseil a approuvé deux projets de règlements grand-ducaux concernant le droit des assurés des caisses de pension des Commerçants et Industriels ainsi que des Artisans, d'opter pour une classe supérieure à celle à laquelle ils appartiennent de droit.

Il a approuvé en outre un projet de règlement grand-ducal fixant les barèmes applicables pour les calculs des pensions anticipées servies par la caisse de pension des commerçants et industriels.

Il s'est déclaré d'accord avec la déclaration d'obligation générale d'un avenant au contrat collectif pour l'industrie de la construction.

Finalement le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal relatif à la création et au fonctionnement d'un four crématoire.

## Réunions du mois d'octobre

Le Conseil de Gouvernement a tenu deux réunions de travail au cours du mois d'octobre sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 6 octobre, le Conseil a approuvé le projet de loi portant réforme du salaire social minimum. Le projet sera soumis à l'avis du Conseil d'Etat ainsi que des chambres profession-



nelles compétentes. Il a entamé la discussion d'un avant-projet de loi concernant l'imposition des plus-values réalisées sur des terrains non bâtis. Il a discuté divers aspects de la politique à suivre en matière de conservation des monuments nationaux. Le Conseil a finalement procédé à un échange de vues sur les problèmes de circulation et de parkings à l'intérieur de la Ville de Luxembourg en tant que ces problèmes concernent le domaine public et les intérêts de l'Etat. Les ministres compétents entreront en contact avec les représentants de la Ville.

Au cours de la réunion du 13 octobre, le Conseil a procédé à un échange de vues au sujet de l'amélioration du régime de pension de certaines victimes de guerre. Des consultations avec les organisations concernées seront entamées prochainement. Il a approuvé un projet de loi concernant l'impôt sur le revenu et introduisant un abattement spécial au profit des salariés et retraités. Le projet sera soumis à l'avis du Conseil d'Etat. Il a entendu un rapport de Mon-

sieur le Ministre de la Famille sur les problèmes du logement et a discuté divers aspects de l'organisation du fonds du logement social. Le Conseil a fait un tour d'horizon des problèmes qui se posent actuellement dans la fonction publique en général et dans les diverses carrières en particulier. Le Gouvernement fournira à la Chambre des Députés à l'occasion des débats budgétaires des précisions sur son attitude à l'égard des différentes questions. Les contacts avec les organisations professionnelles représentatives seront continués sur la base des résultats d'une enquête comparative ordonnée par le Gouvernement. Il a approuvé un projet de loi portant création d'un service de la navigation. Il a approuvé de même un projet de loi portant réorganisation de l'Inspection du Travail et des Mines. Ces deux derniers projets seront soumis incessamment à l'avis du Conseil d'Etat. Finalement le Conseil a marqué son accord avec une convention à passer entre l'Etat et la commune de Wiltz relative au Collège d'enseignement moyen et professionnel du Nord.

## Mémorial

### Mois d'août

#### Ministère d'Etat

La loi du 26 juillet 1972 complète les articles 1<sup>er</sup>, 2 et 4 de la loi du 8 février 1961 portant organisation du Conseil d'Etat. (page 1237)

La loi du 23 juin 1972 concerne les emblèmes nationaux. (page 1288)

#### Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un règlement ministériel du 12 juillet 1972 détermine les catégories de personnes qui pourront bénéficier de l'autorisation de munir leurs véhicules automoteurs de plaques portant les lettres latines CD. (page 1236)

La loi du 3 juillet 1972 porte approbation de la Convention unique sur les stupéfiants, faite à New York, le 30 mars 1961. (page 1256)

Un arrêté grand-ducal du 29 juin 1972 modifie l'arrêté grand-ducal du 23 mai 1964 portant publication du tarif des péages sur la Moselle et les arrêtés grand-ducaux subséquents portant modification du tarif des péages sur la Moselle. (page 1324)

La loi du 1<sup>er</sup> août 1972 porte approbation de l'Accord européen sur le maintien du paiement des bourses aux étudiants poursuivant leurs études à l'étranger, fait à Paris, le 12 décembre 1969. (page 1333)

#### Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> août 1972 concerne le catalogue des variétés des espèces de plantes agricoles et de légumes. (page 1243)

Un règlement ministériel du 1<sup>er</sup> août 1972 fixe les variétés et classes de plants de pommes de terre qui font l'objet, après destruction des fanes, d'un prélèvement d'échantillons en vue d'un test complémentaire de contrôle au laboratoire. (page 1248)

La loi du 8 août 1972 modifie et complète la loi du 29 juillet 1912 concernant la police sanitaire du bétail et l'amélioration des chevaux, des bêtes à cornes et des porcs. (page 1295)

Un règlement ministériel du 16 août 1972 fixe pour l'année 1972 la date d'interdiction d'asperger les vignobles. (page 1319)

#### Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 24 juillet 1972 détermine les conditions de formation et de nomination de professeurs de dessin aux établissements d'enseignement secondaire. (page 1292)

Un règlement grand-ducal du 24 juillet 1972 détermine les conditions de formation et de nomination des professeurs d'éducation physique aux établissements d'enseignement secondaire. (page 1292)

#### Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 18 juillet 1972 complète et modifie le règlement grand-ducal du 26 novembre 1964 relatif aux agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées alimentaires destinées à l'alimentation humaine, tel que ce dernier

a été modifié lui-même par le règlement grand-ducal du 17 janvier 1968. (page 1240)

Un règlement grand-ducal du 8 août 1972 complète le règlement grand-ducal du 27 juin 1969 relatif aux matières colorantes pouvant être employées dans les denrées destinées à l'alimentation humaine. (page 1336)

### **Ministère des Finances**

Un règlement ministériel du 21 juillet 1972 modifie le règlement ministériel du 9 juin 1971 portant fixation des taxes à percevoir pour les envois de la poste aux lettres, les lettres et boîtes avec valeur déclarée, les remboursements, les mandats de poste, les mandats de versement, les virements et versements postaux, les recouvrements, les journaux-abonnements et les diverses opérations accessoires du service international, par application de la Convention et des Arrangements signés au Congrès postal universel de Tokyo, le 14 novembre 1969. (page 1236)

### **Ministère de la Force Publique**

Un règlement grand-ducal du 24 juillet 1972 remplace l'article 1<sup>er</sup> du règlement grand-ducal du 15 juillet 1967 portant fixation de la rémunération des volontaires de l'armée, tel qu'il a été complété et modifié par les règlements grand-ducaux des 24 mars 1969, 14 mai 1971 et 26 novembre 1971. (page 1242)

Un règlement grand-ducal du 10 août 1972 concerne les conditions de recrutement, d'instruction et d'avancement des sous-officiers de la gendarmerie et des gendarmes. (page 1296)

Un règlement grand-ducal du 10 août 1972 concerne les conditions de recrutement, d'instruction et d'avancement des sous-officiers et agents de police. (page 1302)

Un règlement grand-ducal du 10 août 1972 concerne les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des sous-officiers de carrière de l'armée proprement dite. (page 1308)

### **Ministère de l'Intérieur**

La loi du 1<sup>er</sup> août 1972 permet le rachat des années passées dans un service privé devenu service d'une commune. (page 1336)

### **Ministère de la Justice**

Un règlement grand-ducal du 24 juillet 1972 porte nouvelle fixation de l'indemnité allouée aux assesses aux conseils de prud'hommes. (page 1241)

### **Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale**

Un arrêté grand-ducal du 1<sup>er</sup> août 1972 porte approbation de la modification des articles 4 et 5 des statuts de l'association d'assurance contre les accidents, section industrielle, du 4 avril 1972. (page 1293)

La loi du 30 juillet 1972 modifie et complète la loi du 28 octobre 1969 concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs. (page 1331)

Un règlement grand-ducal du 30 juillet 1972 modifie et complète la liste de l'annexe B de la loi du 28 octobre 1969 concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs. (page 1332)

## **Mois de septembre**

### **Ministère d'Etat**

Un arrêté grand-ducal du 19 septembre 1972 accorde démission honorable à Madame Madeleine Frieden-Kinnen, Ministre. (page 1396)

Un arrêté grand-ducal du 19 septembre 1972 porte nomination de Monsieur Camille Ney à la fonction de Ministre. (page 1396)

Un arrêté grand-ducal du 19 septembre 1972 porte nomination de Monsieur Jacques Santer à la fonction de Secrétaire d'Etat. (page 1396)

Un arrêté grand-ducal du 21 septembre 1972 porte constitution des départements ministériels. (page 1397)

Un arrêté grand-ducal du 21 septembre 1972 porte attribution des départements ministériels aux membres du Gouvernement. (page 1400)

Un arrêté grand-ducal du 21 septembre 1972 approuve la délégation de compétence accordée à Monsieur Jacques Santer, Secrétaire d'Etat au Ministère d'Etat. (page 1401)

### **Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur**

La loi du 8 août 1972 porte approbation de la Convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, du Protocole y relatif et de la Déclaration commune, signés à Bruxelles le 27 septembre 1968. (page 1364)

### **Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture**

Un règlement grand-ducal du 19 août 1972 fixe certaines dispositions applicables au vin provenant de la récolte de 1972. (page 1356)

Un règlement grand-ducal du 14 septembre 1972 modifie le règlement grand-ducal du 26 juillet 1972 concernant l'application du règlement n° 120/67/CEE du Conseil des Communautés Economiques Européennes à la campagne céréalière 1972/73. (page 1405)

## **Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme**

Un règlement grand-ducal du 8 août 1972 porte application de la directive CEE du 15 décembre 1969 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au verre cristal. (page 1352)

## **Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique**

Un règlement ministériel du 21 août 1972 complète l'annexe au règlement ministériel du 27 janvier 1971 établissant le classement toxicologique des produits phytopharmaceutiques. (page 1377)

Un règlement grand-ducal du 29 août 1972 porte réglementation 1. du stage de formation pratique du médecin-omnipraticien et de la formation de spécialisation du médecin-spécialiste; 2. de l'accès aux professions de médecin-omnipraticien, de médecin-spécialiste et de médecin-dentiste. (page 1381)

Un règlement ministériel du 11 septembre 1972 concerne la subvention d'intérêt revenant aux personnes qui ont contracté des dettes en vue de la construction ou de l'acquisition d'un logement familial. (page 1404)

## **Ministère des Finances**

Un règlement ministériel du 18 août 1972 a pour objet de fixer les programmes détaillés des examens d'avant stage, de fin de stage et de promotion du personnel de la carrière de l'artisan de l'administration des postes et télécommunications. (page 1345)

## **Ministère de la Force Publique**

Un règlement grand-ducal du 19 septembre 1972 fixe les conditions d'admission au service spécial de gendarmerie chargé du contrôle des personnes à l'aéroport. (page 1407)

## **Mois d'octobre**

### **Ministère d'Etat**

Un arrêté grand-ducal du 26 septembre 1972 concerne la délégation des pouvoirs aux fins de l'ouverture et de la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés. (page 1431)

Un arrêté ministériel du 16 octobre 1972 concerne la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés. (page 1432)

Un règlement ministériel du 4 octobre 1972 concerne la Commission Nationale pour la Coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture. (page 1452)

## **Ministère de l'Intérieur**

La loi du 1<sup>er</sup> août 1972 porte réglementation de l'inhumation et de l'incinération des dépouilles mortelles. (page 1340)

Un règlement grand-ducal du 28 juillet 1972 porte application au secteur communal de la loi du 27 avril 1972 établissant les carrières du personnel paramédical de l'Etat et modifiant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. (page 1348)

## **Ministère des Transports et de l'Energie**

Un règlement ministériel du 8 septembre 1972 modifie et complète l'arrêté ministériel du 25 novembre 1955 fixant les conditions d'admission, les matières d'examen, l'aménagement du local et le matériel d'instruction des instructeurs de candidats-conducteurs de véhicules automoteurs ainsi que le coût des leçons. (page 1387)

## **Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale**

La loi du 3 septembre 1972 a pour objet la modification de diverses dispositions des législations concernant les régimes de pension contributifs. (page 1357)

Un arrêté grand-ducal du 21 septembre 1972 approuve la délégation de compétence accordée à Monsieur Jacques Santer, Secrétaire d'Etat au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. (page 1401)

Un arrêté ministériel du 21 septembre 1972 porte délégation de signature à Monsieur Jacques Santer, Secrétaire d'Etat au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. (page 1402)

## **Ministère des Travaux Publics**

La loi du 12 août 1972 autorise le Gouvernement d'agrandir le collège d'enseignement moyen de Luxembourg. (page 1344)

La loi du 29 août 1972 modifie et complète la loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes. (page 1379)

## **Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur**

Un arrêté grand-ducal du 19 septembre 1972 porte publication du règlement de procédure du Comité d'Appel de la Commission de la Moselle, adopté le 9 octobre 1970. (page 1436)

## **Ministère de l'Agriculture**

Un règlement ministériel du 16 octobre 1972 a pour objet de fixer les programmes détaillés des matières des examens d'admission au stage, d'admission définitive et de promotion du personnel de la carrière de l'artisan de l'administration des services techniques de l'agriculture. (page 1455)

## **Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme**

Un règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> octobre 1972 concerne les prix de vente des vins indigènes. (page 1432)

Un règlement grand-ducal du 8 août 1972 porte détermination du rang des fonctionnaires du cadre supérieur du Service central de la statistique et des études économiques. (page 1443)

Un règlement grand-ducal du 21 septembre 1972 concerne les conditions d'admission, de nomination et de promotion aux différentes fonctions des carrières de l'expéditionnaire et du rédacteur auprès du Service central de la statistique et des études économiques. (page 1444)

Un règlement ministériel du 4 octobre 1972 prescrit un recensement général du bétail au 1<sup>er</sup> décembre 1972. (page 1453)

## **Ministère de l'Education physique et des Sports**

La loi du 27 octobre 1972 modifie 1. l'article 3 de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat; 2. l'article 5, III de la loi du 9 mars 1972 portant création de la fonction de commissaire du Gouvernement à l'éducation physique et aux sports et d'un institut national des sports. (page 1463)

## **Ministère des Finances**

Un règlement ministériel du 16 octobre 1972 règle les conditions d'émission d'une tranche de six cents millions de francs de l'emprunt autorisé par la loi du 23 mars 1972. (page 1450)

## **Ministère de la Fonction Publique**

Un règlement grand-ducal du 6 octobre 1972 porte modification des articles 8 et 9 du règlement grand-ducal du 9 mars 1971 déterminant les conditions

d'admission et de promotion des fonctionnaires de la carrière de l'artisan dans les administrations et services de l'Etat. (page 1454)

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 30 octobre 1972 porte nouvelle fixation des indemnités des stagiaires-fonctionnaires au service de l'Etat. (page 1464)

## **Ministère de l'Intérieur**

Un règlement ministériel du 5 octobre 1972 concerne le repeuplement des cours d'eau affectonnés par les salmonidés. (page 1447)

## **Ministère de la Santé Publique**

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 9 octobre 1972 concerne l'organisation, les programmes et la procédure des examens d'avancement des carrières inférieures du personnel paramédical de la Santé Publique ayant la qualité d'employé de l'Etat. (page 1460)

## **Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale**

Un règlement grand-ducal du 25 septembre 1972 porte déclaration d'obligation générale de la convention collective conclue le 20 mars 1972 entre l'association des mandataires et agents généraux de compagnies d'assurances concessionnées dans le Grand-Duché de Luxembourg et le syndicat des compagnies étrangères d'assurances opérant au Grand-Duché de Luxembourg d'une part et la fédération des employés privés d'autre part. (page 1420)

Un règlement grand-ducal du 10 octobre 1972 porte déclaration d'obligation générale de l'avenant au contrat collectif pour le bâtiment conclu le 1<sup>er</sup> mai 1972 entre la fédération des entrepreneurs de nationalité luxembourgeoise et le groupement des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 1448)

# **Chambre des Députés**

## **Mois de septembre**

- 6 septembre : Réunion du Bureau et de la Commission des Finances et du Budget.
- 14 septembre : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 15 septembre : Réunion de la Commission de la Force Publique. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 18 septembre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 20 septembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission des Affaires Communales. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale.
- 21 septembre : Réunion de la Commission de l'Economie Nationale. — Réunion de la Commission des Transports. — Réunion de la Commission des Travaux Publics.



- 22 septembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de l'Éducation Physique.
- 27 septembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission des Affaires Étrangères. — Réunion de la Commission Agricole. — Réunion de la Commission de l'Éducation Physique. — Réunion

de la Commission de la Santé Publique.

- 28 septembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget et de la Commission des Affaires Communales. — Réunion de la Commission de l'Éducation Nationale.

- 29 septembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Transports et de l'Énergie.

## Mois d'octobre

- 2 octobre : Réunion de la Commission Juridique.
- 3 octobre : Réunion de la Commission des Travaux Publics.
- 4 octobre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 5 octobre : Réunion de la Commission de l'Éducation Nationale. — Réunion de la Commission des Affaires Communales. — Réunion de la Commission de la Force Publique.
- 6 octobre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Affaires Étrangères.
- 10 octobre : 1<sup>re</sup> séance publique. — Ouverture de la session. — Allocution de M. le Doyen d'Age. — Election du Bureau. — Allocution de M. le Président élu. — Nomination de la commission de travail. — Nomination de la commission des pétitions. — Nomination de la commission des comptes. — Nomination des commissions permanentes. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Règlement des travaux parlementaires.  
Réunion de la Commission des Affaires Communales.

- 11 octobre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de l'Économie Nationale. — Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.

- 12 octobre : 2<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi modifiant 1. l'article 3 de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État; 2. l'article 5, III de la loi du 9 mars 1972 portant création de la fonction de commissaire du gouvernement à l'éducation physique et aux sports et d'un institut national des sports (n° 1612). Rapport de la commission de la fonction publique. Discussion générale. — Lecture d'une proposition de loi.  
Réunion de la Commission Agricole. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission de l'Éducation Nationale. — Réunion de toutes les commissions permanentes.

- 13 octobre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

- 16 octobre : Réunion de la Commission de la Force Publique. — Réunion de la Commission Juridique.

- 17 octobre : 3<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi modifiant 1. l'article 3 de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État; 2. l'article 5, III de la loi du 9 mars 1972 portant création de la fonction de commissaire du gouvernement à l'éducation physique et aux sports et d'un institut national des sports (n° 1612). Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation des Actes relatifs à l'adhésion aux Communautés Européennes du Royaume de Danemark, de l'Irlande, du Royaume de Norvège et du Royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, signés à Bruxelles, le 22 janvier 1972 (n° 1604). Rapport de la commission spéciale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

Réunion du Bureau. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de la Santé Publique. — Réunion de la Commission des Comptes. — Réunion de la Commission de l'Aménagement du Territoire.

- 18 octobre : 4<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 29 juin 1967 (n° 1565). Rapport de la commission de la force publique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de l'Éducation Nationale.

- 19 octobre : 5<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant introduction d'un examen médical avant mariage et modification des articles 63, 75 et 109 du Code civil (n° 1277). Rapport de la commission de la santé

publique et des dommages de guerre. Discussion générale.

Réunion de la Commission des Affaires Communales. — Réunion de la Commission des Comptes.

20 octobre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.

24 octobre : 6<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant adaptation de la loi du 10 août 1915 concernant le régime des sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, à la directive n° 68/151 du Conseil des Communautés Européennes du 9 mars 1968 (n° 1496). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte.

Réunion de la Commission Agricole.

25 octobre : 7<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi portant adaptation de la loi du 10 août 1915 concernant le régime des sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée dans la suite, à la directive n° 68/151 du Conseil des Communautés Européennes du 9 mars 1968 (n° 1496). Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant la vente des substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (n° 1550). Rapport de la commission. Discussion générale.

Réunion de la Commission des Transports. — Réunion de la Commission de la Santé Publique. — Réunion de la Commission de l'Economie Nationale.

26 octobre : 8<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Exposé introductif de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. — Présentation d'une liste de trois candidats à un poste vacant au Conseil d'Etat. — Projet de loi concernant la vente des substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (n° 1550). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat.

31 octobre : 9<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi portant introduction d'un examen médical avant mariage et modification des articles 63, 75 et 109 du Code civil (n° 1277). Rapport de la commission spéciale. Discussion des articles. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi relatif aux droits et devoirs des époux et portant réforme des régimes matrimoniaux (n° 1395). Seconde lecture. Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission de l'Education Physique et des Sports. — Réunion de la Commission Agricole.

## Le Mois en Luxembourg

### Mois d'août

#### Congrès

La 4<sup>e</sup> rencontre internationale JOC débute à Koe-rich le 13 août.

#### Conférences

Le Père Demolder osb. fait le 3 août une conférence à Luxembourg sur le sujet : « Amour et psychologie dans le mariage ».

Le Père E. Lahaye sj., professeur de philosophie aux Facultés Universitaires de Namur, donne le 17 août une conférence à Luxembourg sur le thème : « Le marxisme, un défi ? ».

Le professeur Dr André Lesch fait le 25 août une conférence à Luxembourg sur le sujet : « Was hat die Kirche mit meinen Sünden zu tun? Gedanken zu Beicht und Buße ».

#### Expositions

L'artiste-peintre belge Antoine Schul expose le 3 août un choix de ses œuvres récentes à Luxembourg.

A Ettelbruck est inaugurée le 4 août une grande exposition agricole subdivisée en trois parties : Exposition, concours et vente d'animaux d'élevage ; exposition de matériel agricole, engrais, fourrages, etc. ; produits laitiers, viticulture, miel, culture des arbres et des fleurs, etc.

Une exposition de céramique intitulée « De la pierre à la céramique » est inaugurée le 6 août à Bockholtz.

Une exposition rétrospective est ouverte à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire du club de football « The National » le 11 août à l'Hôtel de Ville de Schifflange.

Au pavillon du parc d'Echternach a lieu le 11 août l'inauguration d'une exposition de tableaux et de sculptures organisée par l'Union artistique et intellectuelle des cheminots luxembourgeois.

L'artiste-peintre allemande Grete Jahr-Queiser expose le 12 août ses œuvres récentes au pavillon « Source-Kind » à Mondorf-les-Bains.

L'artiste-peintre M<sup>me</sup> Odile Feltes-Gaillard expose le 24 août à la Galerie Wierschem à Luxembourg des œuvres inspirées par l'atmosphère de la « Schueberfouer ».

Le 28 août, M<sup>me</sup> Tilly Tandel-Archen expose des tableaux peints au parc de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains.

### Concerts

Un grand concert d'orgue est donné le 2 août par l'organiste Ben Fey de La Haye à la basilique d'Echternach.

Le festival de théâtre en plein air et de musique de Wiltz se termine le 5 août avec le concert des « Solistes Bach allemands », sous la direction de Helmut Winschermann.

Dans le cadre « Été musical de Luxembourg », un concert spirituel est donné le 7 août en l'église Saint-Michel à Luxembourg, avec le concours de « The concert chorale of the southwest Missouri State College-Springfield », sous la direction de Samuel Gordon. Le lendemain, la même formation donne un concert de musique profane au casino du parc de Mondorf-les-Bains.

Le pianiste allemand Peter Schmalfuß donne le 8 août un récital de piano à l'Abbaye d'Echternach.

## Mois de septembre

### Conférences et Anniversaires

A l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire d'existence de la Manufacture de Tabacs et Cigarettes Heintz van Landewyck, une séance académique a lieu le 15 septembre au Théâtre municipal de Luxembourg en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de nombreuses personnalités du Gouvernement et de la Ville de Luxembourg.

M. J.-P. Loos, étudiant en sciences économiques et commerciales, donne le 14 septembre à Luxembourg un exposé suivi d'un débat sur le thème : « Réquisitoire contre l'inégalité de l'accès à l'enseignement ».

Le 18, 19 et 21 septembre, à Rodange, à Esch-sur-Alzette et à Luxembourg, M. Yves Pecsteen, dans le cadre « Exploration du Monde », donne une conférence avec présentation de films sur « Le Liban, porte de l'Orient ».

Le 21 septembre, la section luxembourgeoise de l'European Study Center de la Miami University inaugure sa nouvelle session d'études à Luxembourg par une conférence-projection sur « Le Luxembourg et son patrimoine culturel ».

Le groupe Photographie, sculpture, peinture (P.S.P.) de Luxembourg-Ville organise le 27 septembre une soirée de projection de diapositives sur l'art sacré en l'Église Saint-Michel à Luxembourg.

M. le baron Charles-Ferdinand Nothomb, président et député, donne le 29 septembre une conférence sur « La Fondation Universitaire Luxembourgeoise et sa vocation régionale » au Foyer Européen à Luxembourg.

L'Association luxembourgeoise des Ingénieurs invite pour le 29 septembre à Luxembourg à une conférence-débat sur le sujet : « L'ingénieur face à l'environnement ; les problèmes de la pollution de l'eau, de l'air et du sol ainsi que les nuisances par le bruit.

### Culture

Le 22 septembre, le ballet national de Pologne « Mazowsze » donne une représentation au Théâtre municipal de Luxembourg sous la direction de M<sup>me</sup> Mira Ziminska Sygietynska.

Le 26 septembre, dans le IV<sup>e</sup> cycle de Théâtre néerlandais à Luxembourg, l'Amsterdams Toneel donne une représentation au Théâtre municipal de Luxembourg de la pièce : « Tocht naar het Duister », de l'américain Eugène O'Neill.

Le 29 septembre, la troupe estudiantine « Bumerang » donne en spectacle un programme de cabaret littéraire, au nouveau Athénée grand-ducal à Luxembourg.

### Foires et Expositions

A Mondorf-les-Bains, au pavillon source Kind, l'artiste peintre Tilly Tandel-Archen expose ses œuvres récentes à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

A Luxembourg est ouverte le 2 septembre la 34<sup>e</sup> Foire de l'Ameublement, organisée par l'Association des Patrons-Menusiers du Grand-Duché de Luxembourg.

A la Galerie Saint-Michel à Luxembourg a lieu le 9 septembre le vernissage de l'importante exposition de gravure de l'artiste italien Eugenio Tomiolo.

A partir du 12 septembre, l'artiste Pierre Berchem expose ses œuvres à la Galerie Wierschem à Luxembourg.

A la Galerie Louvigny à Luxembourg, le peintre belge Jules Leclercq expose un choix de ses aquarelles à partir du 13 septembre.

A partir du 16 septembre est ouverte à la Galerie Bradtké à Luxembourg l'exposition de l'artiste peintre Louis Muller.

Le 16 septembre a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste française Zdenka Datheil à la Galerie d'Art Municipale d'Esch-sur-Alzette.

Le même jour est ouverte à la Galerie Horn à Luxembourg l'exposition de l'artiste sud-coréen Kwan Nam.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 22 septembre l'ouverture officielle de l'exposition communautaire des organisations de jeunesse de l'Union des Sociétés Philatéliques Suisses et de la Fédération des Sociétés Philatéliques du Grand-Duché de Luxembourg, intitulée : La Journée du Timbre, en pré-

sence de Son Excellence Monsieur Max Feller, Ambassadeur de Suisse.

A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu le 27 septembre le vernissage de l'exposition de peintures, gravures et dessins de l'artiste Guérino Angéli de Paris.

L'artiste français Pedron Michel, premier prix de Rome en Sculpture, expose à partir du 28 septembre ses œuvres récentes à Luxembourg.

Le 29 septembre est ouverte à Luxembourg une nouvelle galerie d'art, tenue par M. Edouard Kutter Jr., où sont exposées des œuvres récentes de l'artiste Joseph Probst.

L'artiste belge René Carcan expose à partir du 30 septembre à la Galerie Saint-Michel à Luxembourg ses aquarelles, bijoux et gravures.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg, le peintre luxembourgeois Al Bové expose de nombreuses toiles de fleurs, également à partir du 30 septembre.

Ernst Reischenböck, peintre autrichien bien connu, expose ses œuvres à la Galerie Beffa à Luxembourg à partir du 30 septembre.

A la Galerie Louvigny a lieu le 30 septembre le vernissage de l'exposition de peintures de Montegudo.

A l'Hôtel de Ville de Rumelange a lieu le 30 septembre le vernissage d'une exposition de fossiles.

## Commémorations — Visites

Le 4 septembre, à l'occasion de la fête du Travail aux Etats-Unis d'Amérique, une délégation des syndicats libres du Grand-Duché a déposé une couronne de fleurs devant la tombe du Général Patton au cimetière militaire américain de Hamm.

Le 14 septembre, Leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse et la Princesse Marie-Astrid ont rendu visite à l'International Gems S. A. et à la Continentale S. A. de Bascharage, deux sociétés appartenant au groupe de la S. A. des Minerais.

Le 20 septembre, Son Altesse Royale le Grand-Duc en tant que membre du comité olympique international, accompagné du Ministre des Sports, du Président et des membres du Comité olympique luxembourgeois, a déposé une couronne de fleurs devant le Monument aux Morts du cimetière israélite Bellevue au Limpertsberg, à la mémoire des athlètes israéliens victimes du tragique attentat terroriste de Munich.

## Mois d'octobre

### Conférences, Soirées littéraires

A Luxembourg a lieu le 2 octobre la 2<sup>e</sup> Rencontre de poésie Italo-Luxembourgeoise, présentée par l'écrivain Rosemarie Kieffer en l'honneur du poète italien Italo Rocco.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, M. le Baron Antoine Bekaert, Président du comité de direction du groupe Bekaert à Zwevegem, donne le 3 octobre une conférence sur le thème : « Participer à l'entreprise : utopie ou réalité ? ».

Le 4 octobre, à Luxembourg, le professeur Dr. Dhom, directeur de l'Institut pathologique de l'Université de la Sarre, le professeur Dr. Scheuerlen, directeur de la Clinique médicale universitaire de Hombourg et le professeur Dr. Alken, directeur de la Clinique urologique de l'université de la Sarre, donnent une conférence sur « La Pyelonephrite, son diagnostic et sa thérapeutique en clinique et en pratique ».

MM. Helmut Scheffel (Allemagne Fédérale) et Michel Deguy (France) parlent le 5 octobre à la bibliothèque Thomas-Mann à Luxembourg sur le thème : « Littérature et politique ».

Le même jour, le professeur M. Charles M. Ternes fait une conférence à Luxembourg sur : « La Suisse à l'époque romaine ».

Le 7 octobre, le Père J.-P. Lintanf o. p., directeur du Centre St-Dominique à l'Arbresle (Lyon) fait deux conférences à Luxembourg sur : « La prière chrétienne ».

Le 7 octobre, les auteurs autrichiens Friederike Mayröcker et Ernst Jandl présentent des extraits de

leurs œuvres à la bibliothèque Thomas-Mann à Luxembourg.

Les 7 et 8 octobre a lieu à Bourglinster un week-end pour les jeunes qui s'intéressent aux problèmes de l'environnement au Luxembourg. A cette occasion M. Théodore Faber donne une conférence sur le paysage — aménagement du territoire — législation — réserves naturelles etc.

A Walferdange, M. J. Flick, ingénieur, donne une conférence le 10 octobre sur : « Das geodynamische Laboratorium in den Walferdinger Gipsgruben ».

Le 12 octobre, le Dr. Viktor E. Frankl, professeur de neurologie et de psychiatrie de l'Université de Vienne, donne une conférence à Luxembourg sur le sujet : « Der Mensch auf der Suche nach Sinn ».

Le 12 octobre, le professeur Norbert Thill donne une conférence à Luxembourg sur : « Les trésors d'art au Luxembourg ».

Le 13 octobre, le professeur Jules Stoffels, docteur en sciences économiques, donne une conférence à Luxembourg sur le thème : « Das Niederlassungsrecht und Verteilungsprobleme in Luxemburg ».

Le 16 octobre, au Centre Culturel Français à Luxembourg, M<sup>me</sup> Marie Mauron, écrivain, Prix de l'Académie Française — Prix Frédéric Mistral, parle sur : « La provence, lumières et ombres ».

Le même jour a lieu à l'Université internationale de Sciences Comparées à Luxembourg une conférence donnée par M. Petrouchine, professeur à l'Institut pédagogique de Moscou sur : « Le système de l'enseignement en URSS ».



Le 17 octobre, à Luxembourg, M. le professeur Norbert Thill donne une conférence avec projection de diapositives sur le sujet : « Sauver Venise ».

A Luxembourg, M. Lucien Kraus, Directeur à la Commission des Communautés Européennes, donne le 21 octobre une conférence sur : « La liberté d'établissement et les activités de la médecine dentaire dans le Marché Commun ».

Le 23 octobre, Monsieur Roger Hermes donne à Luxembourg une conférence agrémentée d'extraits musicaux sur le thème : « Essai d'approche de la Musique Contemporaine ».

Le 24 octobre, dans le cadre de la célébration de la Journée des Nations-Unies par la Communauté Baha'ïe du Luxembourg, le professeur D<sup>r</sup> Nicolas Janus d'Arlon parle à Luxembourg sur le thème : « L'ONU peut-elle nous apporter la Paix ? ».

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, le même jour, le Général Robert Nicolas, anc. Commandant de l'Ecole Supérieure Technique du Génie à Versailles, donne une conférence avec projection de diapositives sur : « Le Maréchal de Vauban — Ses oisivetés et ses Mémoires ».

Le 25 octobre, M. René Huyghe donne une conférence à Luxembourg sur le sujet : « Psychanalyse de l'art moderne ».

M. Emile Janssens, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, donne une conférence le 26 octobre à Luxembourg sur le sujet : « Le Mont Athos, réserve naturelle de l'Eglise d'Orient ».

Le 26 octobre, à Luxembourg, M. Gérard Trausch fait un exposé au cours d'une conférence-débat sur : « Le problème démographique au Grand-Duché, sa situation actuelle et ses perspectives d'avenir ».

### **Théâtre, cinéma, spectacles**

Le 4 octobre est donnée au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation de la pièce « Plötzlich und unerwartet » de Francis Durbridge par la « Konzertdirektion Landgraf ».

Au Foyer Européen à Luxembourg, le Ciné-Club des Jeunes présente « On achève bien les chevaux », film de Sydney Pollack, le 4 octobre.

A Esch-sur-Alzette, le Ciné-Club des Jeunes présente le 5 octobre le film de Buster Keaton « Fiancées en folie ».

Le 6 octobre, au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le « Grips-Theater für Kinder » de Berlin donne une représentation de la pièce « Trummi kaputt ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 5<sup>e</sup> grand gala de bienfaisance au profit des enfants mentalement handicapés, donné par des artistes luxembourgeois.

Du 9 au 11 octobre, le « Stadttheater Klagenfurt » donne une représentation au Théâtre municipal de Luxembourg de l'opérette « Der Vogelhändler » de Carl Zeller.

Du 13 au 22 octobre, le théâtre allemand sur glace de Berlin présente « La Veuve joyeuse » de Franz Lehar.

A Luxembourg, le saxophoniste américain Dexter Gordon et son quartette donnent un concert de jazz le 13 octobre.

Le 14 octobre, au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le « Theater der Stadt Trier » donne une représentation de l'opéra « Figaros Hochzeit » de W. A. Mozart.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, la « Schauspieltruppe Zürich » présente, le 16 octobre, la pièce « Frau Warrens Beruf » de G. B. Shaw/Martin Walser.

Au Théâtre municipal de Luxembourg se déroule le 19 octobre le 4<sup>e</sup> Grand Prix de Radio-Télé-Luxembourg International, que remportent les Bay City Rollers avec « Manana ».

Le 19 octobre, à Esch-sur-Alzette, le Ciné-Club des Jeunes présente le film tchécoslovaque « Les petites Marguérites » de Vera Chytilova .

Le 20 octobre, au Théâtre municipal de Luxembourg, « Les Galas Karsenty/Herbert » présentent « Rendez-vous au Plaza », comédie de Neil Simon.

Le 22 octobre, Fernand Raynaud présente au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette ses nouveaux sketches et ses anciens succès.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 23 octobre la Soirée Georges Feydeau, avec les pièces en langue néerlandaise : « Wijlen de moeder van Mevrouw » et « Loop toch niet altijd naakt rond ».

Le 24 octobre, le « Schweizer Tourneetheater » donne une représentation au Théâtre municipal de Luxembourg de la pièce « Draußen vor der Tür » de Wolfgang Borchert.

Le 24 octobre au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette et le 26 octobre au casino syndical de Bonnevoie est offerte une représentation artistique et folklorique par une troupe des syndicats ouvriers de l'URSS.

Au Foyer Européen de Luxembourg, Exploration du Monde présente le 26 octobre le film « Les Incas, Histoire d'un monde disparu », réalisé par France et André Guiet.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est représentée le 27 octobre la pièce « Die englische Geliebte » de Marguerite Duras.

Le 28 octobre, au Centre culturel de Merl, le « Honterus » et les « Evergreen Singers », chœurs composés d'émigrants de la Transsylvanie, donnent un concert varié.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, le « Nationaltheater Saarbrücken » donne les 30 et 31 octobre une représentation de l'opéra « Die Meistersinger » de Richard Wagner.

### **Concerts, Soirées musicales**

A la Villa Louvigny à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne le 5 octobre un concert symphonique avec le soliste Karl Engel au piano, sous la direction de Pierre Cao.

Le 13 octobre, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert symphonique au Théâtre

municipal de Luxembourg, sous la direction de Hans-Martin Schneidt.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est donné le 20 octobre un concert par l'ensemble du Madrigal de Luxembourg, sous la direction de Daniel Schertzer.

Le 22 octobre, dans le cadre des « Soirées de Luxembourg », l'orchestre Barchai de Moscou donne au Théâtre municipal de Luxembourg un concert symphonique sous la direction de Rudolf Barchai.

Le 27 octobre, au Théâtre municipal de Luxembourg, José de la Vegat et son ensemble présentent le ballet « Danses d'Espagne ».

### Foires et Expositions

A l'Athénée grand-ducal de Luxembourg se déroule le 3 octobre la grande projection du 20<sup>e</sup> Salon International de Diapositives en couleurs 72, organisée par Camera-Luxembourg.

A la Galerie Bruck à Luxembourg, l'artiste français Bertrand Dorny expose des gravures à partir du 6 octobre.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 7 octobre le vernissage des sculptures de l'artiste Lucien Wercollier.

Le même jour, ouverture de l'exposition des œuvres de Michel Heintz à la Galerie Louvigny à Luxembourg.

Le 8 octobre a lieu l'ouverture à Echternach d'un séminaire d'une durée de trois jours de Ikebana, art floral japonais.

Le 10 octobre, vernissage de l'exposition des œuvres du peintre belge Lydia Wils à la Galerie municipale de peinture, Villa Vauban à Luxembourg.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 14 octobre, sur l'initiative du Musée des Beaux Arts de Liège, l'ouverture de l'exposition d'œuvres de 35 peintres contemporains liégeois, comprenant des peintures, des gouaches, des pastels et des collages.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg, l'artiste peintre Théophile Steffen de Diekirch expose ses œuvres récentes à partir du 14 octobre.

A la Galerie Horn, le peintre argentin Alberto Fabra expose, à partir du 14 octobre, ses dernières œuvres.

Le vernissage de l'exposition de l'artiste Mars Schmit a lieu le 14 octobre à la Galerie Wierschem à Luxembourg.

Le vernissage du 6<sup>e</sup> Salon artistique de Walferdange, réunissant les œuvres nouvelles de 14 artistes amateurs et une retrospective sur l'œuvre de l'artiste J. Schaack, a lieu le 14 octobre à l'Hôtel de ville de Walferdange.

Le 15 octobre est ouverte à Luxembourg-Gare une exposition de fer forgé, de la tapisserie, des nappes, des dessins etc. d'ouvriers portugais immigrés à Luxembourg.

A la Galerie Louvigny à Luxembourg, les artistes tchèques Milos Bore, sculpteur et Ota Nalezinek, peintre, exposent leurs œuvres récentes à partir du 17 octobre.

Le 19 octobre a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg l'ouverture du Salon 72, présenté sous l'aspect de l'architecture, de la peinture et de la sculpture.

Le 20 octobre a lieu le vernissage de l'exposition « Art Japonais » peinture — estampes — céramiques — sabres — tsuba — Ikebana etc., au Musée de l'Etat à Luxembourg.

A Luxembourg est ouverte à partir du 25 octobre une exposition des œuvres du sculpteur français Michel Pedron et du peintre luxembourgeois Michel Rasquin.

A partir du 26 octobre, Michel Hervé, artiste et journaliste, expose ses dernières œuvres à Luxembourg.

A la Galerie Bruck et au Centre Culturel Français à Luxembourg est ouverte à partir du 27 octobre l'exposition de tentures-assemblages et gouaches de l'artiste française Marez-Darley.

Le même jour, à la Galerie Edouard Kutter à Luxembourg, sont exposés 100 gravures, lithographies et livres de Salvador Dali.

Le 28 octobre, vernissage de l'exposition de l'artiste breton Raymond Guerrier, à la Galerie d'art municipale d'Esch-sur-Alzette.

Le peintre Gaston Noelanders expose ses œuvres à partir du 28 octobre à la Galerie Bradtké à Luxembourg.

### Divers

Les festivités organisées à Luxembourg à l'occasion du tricentenaire de la congrégation des sœurs de Sainte-Elisabeth commencent le 28 octobre par la célébration d'une messe pontificale en la cathédrale Notre-Dame à Luxembourg par Mgr l'Evêque Jean Hengen en présence du clergé, des autorités du pays, des sœurs et amis. Elles sont clôturées par une séance commémorative au Théâtre municipal de Luxembourg au cours de laquelle M<sup>me</sup> Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et Monsieur Camille Ney, Ministre de la Santé Publique, prennent la parole.

Le 29 octobre a lieu à Luxembourg, près du cimetière Notre-Dame, l'inauguration du mémorial « Klöppelkriech », érigé sur initiative privée à la mémoire des héros de la guerre des gourdins en 1799.